

Portrait de territoire

Atlas de Biodiversité Communautaire de la Communauté de communes du Pays Fléchois (72) | 2021



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Pour l'Union régionale des CPIE des Pays de la Loire
sous la direction de Noémi Binois

juillet 2021



Les partenaires et fournisseurs de données



PRÉFÈTE
DE LA SARTHE
Direction Départementale
des Territoires



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR

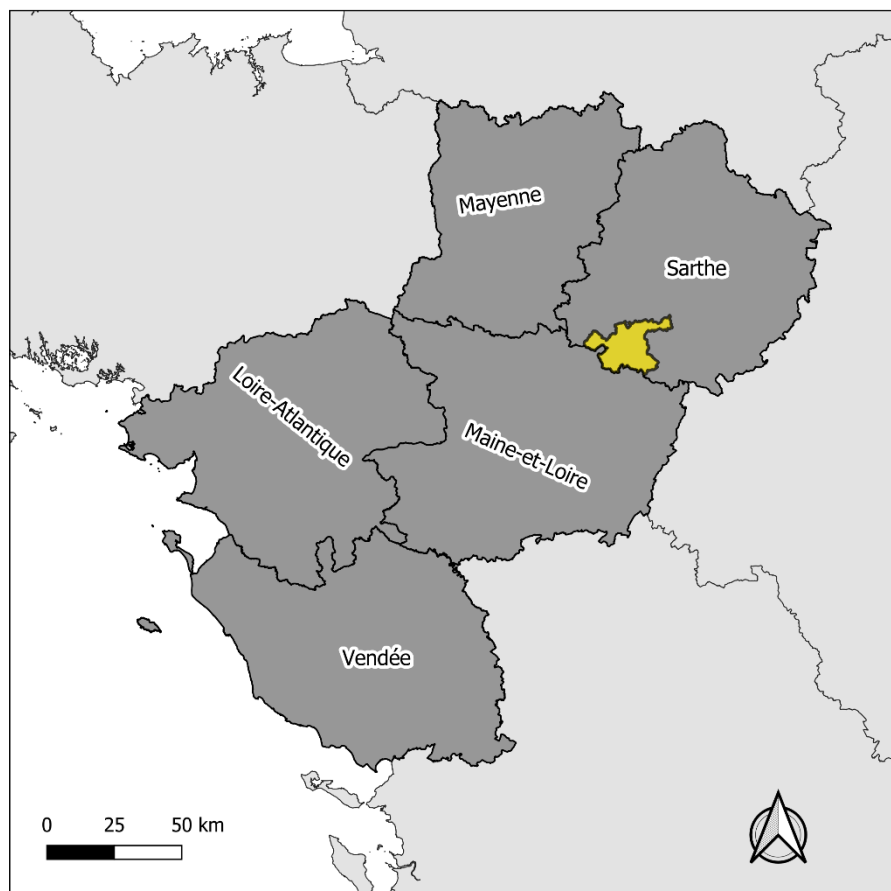


Sommaire

Géographie administrative du territoire.....	4
Localisation de la communauté de communes	4
Les communes	6
Géographie physique du territoire	8
La géologie.....	8
Les unités paysagères ligériennes	10
Aménagement du territoire	12
L'occupation du sol.....	12
Les surfaces agricoles	14
La pollution lumineuse	16
Milieux naturels.....	18
Les cours d'eau	18
La pré localisation des zones humides	20
Les étangs	22
Les mares.....	24
Les boisements et cultures ligneuses	26
Les haies	28
Biodiversité.....	30
La flore.....	30
La faune vertébrée	36
La faune invertébrée par le GRETIA	49
Zonages nature	54
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	54
Les périmètres de protection et de connaissance	56
Acteurs intervenant sur la Biodiversité	58
Synthèse et enjeux.....	62

Géographie administrative du territoire

Localisation de la Communauté de Communes du Pays Fléchois



- Communauté de Communes du Pays Fléchois
- Départements en Pays de la Loire
- Regions Françaises



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Géographie administrative du territoire

L'essentiel

Région Pays de la Loire | Département de la Sarthe | Pays Vallée du Loir | Communauté de communes du Pays Fléchois

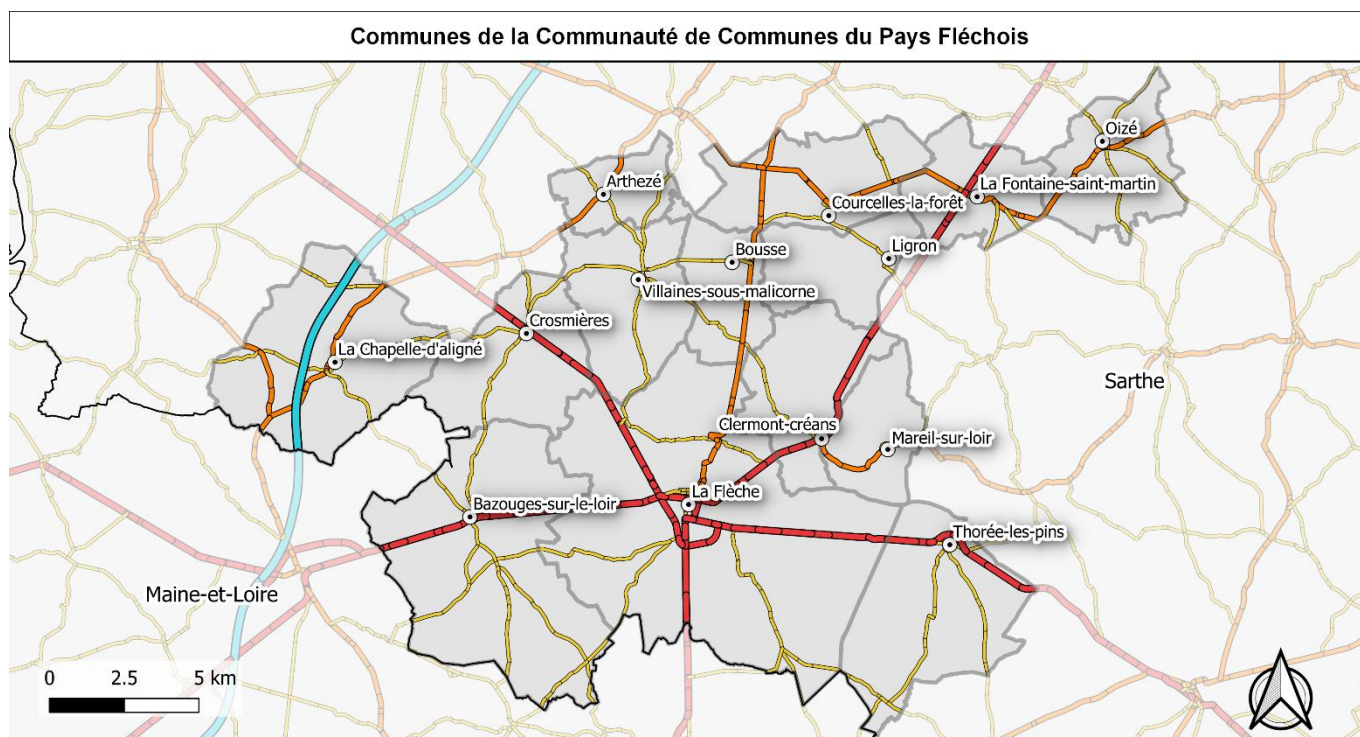
La Communauté de communes du Pays Fléchois se situe dans la région des Pays de la Loire, au sud du département de la Sarthe et à la limite départementale du Maine-et-Loire.

La Communauté de communes fait partie du Pays Vallée du Loir, regroupant les trois Communautés de communes Sud Sarthe, Pays Fléchois et Loir Lucé Bercé, qui porte un SCoT et un PCAET commun pour les trois intercommunalités.



Vues sur les chemins de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

Géographie administrative du territoire



- ⊙ Bourg
 - Commune
 - Limite Départementale
- Réseau viaire
- Liaison Locale
 - Liaison Régionale
 - Liaison Nationale
 - Liaison Autoroutière



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Géographie administrative du territoire

L'essentiel

336,20 km² | 14 communes | 27 109 habitants | 80,4 habitants/km²

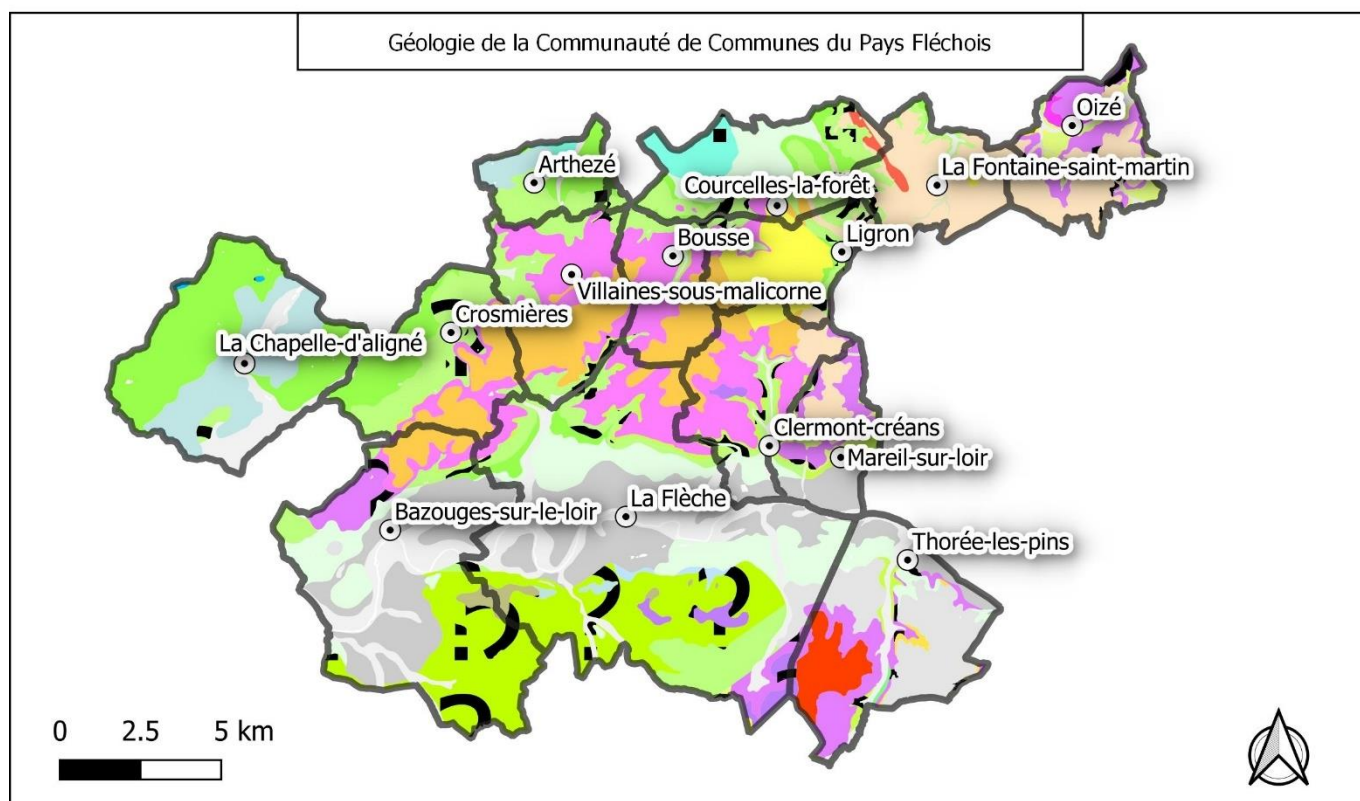
D'une superficie de 336,20 km², la Communauté de communes du Pays Fléchois regroupe 14 communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Créée en 1991, le district du Pays Fléchois devient Communauté de communes en janvier 2001 et se compose alors de 11 communes : Arthezé, Bazouges-sur-le-Loir, Bousse, La Chapelle d'Aligné, Clermont-Créans, Cré-sur-Loir, Crosnières, La Flèche, Mareil-sur-Loir, Thorée-les-Pins et Villaines-sous-Malicorne. L'intercommunalité s'agrandie progressivement pour accueillir en 2014 Courcelles-la-Forêt et Ligrion, puis en 2017 Bazouges-sur-le-Loir et Cré-sur-Loir fusionnent pour devenir la commune de Bazouges-Cré-sur-Loir, enfin en 2018 ce sont La Fontaine-Saint-Martin et Oizé qui rejoignent la Communauté de communes.

L'intercommunalité comptait 27 109 habitants en 2017 (source INSEE RP2017), avec une **densité moyenne par habitant de 80,4 habitants au kilomètre carré**. Composée de communes périurbaines ainsi que de communes plus rurales, la population municipale, comme la densité de population, varie fortement entre communes. La commune la plus peuplée est La Flèche. La commune la moins peuplée est Arthezé.

Superficie, population et densité par commune (Source INSEE RP2017) :

Classement par ordre d'importance : 1 ■ 2 ■ 3 ■	Superficie (km ²)	Population (2017)	Densité moyenne (hab/km ²)
Communes			
Arthezé	8,65	392	45,3
Bazouges-Cré-sur-Loir	47,09	2048	43,5
Bousse	12,02	443	36,9
Clermont-Créans	17,82	1264	70,9
Courcelles-la-Forêt	19,6	410	20,9
Crosnières	20,45	1044	51,1
La Chapelle d'Aligné	34,04	1694	51,3
La Flèche	74,21	14956	201,5
La Fontaine Saint-Martin	13,72	619	45,1
Ligrion	13,48	504	37,4
Mareil-sur-Loir	11,83	663	56,0
Oizé	16,91	1323	78,2
Thorée-les-Pins	28,18	724	25,7
Villaines-sous-Malicorne	19,16	1025	53,5
Intercommunalité	337,16	27 109	80,4

Géographie physique du territoire



Géologie

- Alluvions récentes indifférenciées
- Alluvions anciennes et récentes de basse terrasse
- Altérites à Meulières (Plio-Quaternaire probable)
- Perrons et grès ladères indifférenciés (Eocène)
- Sables, graviers et grès résiduels (Paléocène à Eocène)
- Altérites de tuffeaux turoniens et sénoniens +/- à silex (Paléocène à Eocène)
- Formation résiduelle à silex : argiles à silex turoniens à campaniens (Paléocène à Eocène)
- Marnes et calcaires lacustres, plus ou moins meuliérisés de Touraine et d'Anjou
- Formations détritiques continentales (Paléocène à Bartonien)
- Marnes à Huîtres (Cénomaniens supérieur)
- Sables et Grès du Perche (Cénomaniens supérieur)
- Sables et Grès du Maine (Cénomaniens moyen)
- Argile en lentilles dans les Sables et Graviers de Jumelles (Cénomaniens inférieur et moyen)
- Marnes bleues à Encrines (Oxfordien)
- Sables argileux de la Buraisière (Callovien)
- Argiles de Malicorne (Callovien)



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : BRGM 2019

L'essentiel

Point bas 23 m à La Flèche | Point haut 106 m à Oizé

Reliefs variés : plaines, plateaux et coteaux du Loir

L'altitude du territoire intercommunal varie entre 23 mètres sur la commune de La Flèche et 106 mètres sur la commune de Oizé. L'ensemble des points les plus hauts, dépassant les 100m d'altitude, sont localisés sur les zones de plateaux de Bousse (dans le bois de la « Garenne des Sars »), à Clermont-Créans (au lieu-dit « Château Sénéchal ») à 103m d'altitude et Oizé (proximité du lieu-dit « La Béardièrre ») à 106m d'altitude, tandis que les points les plus bas se situent au cœur de la vallée du Loir à La Flèche au lieu-dit « Les Navrans » à 23m d'altitude.

La lecture associée des cartes géologique et du relief met en évidence, avant la confluence du Loir et de la Sarthe, un jeu de coteaux intermédiaires et de plaines. Les reliefs de la CCPE sont marqués par la présence de la vallée du Loir avec ses zones de **plaine en fond de vallée et ses coteaux marqués en rive nord** et par la naissance des **plateaux entre Sarthe et Loir** au nord du territoire.

Le territoire a connu une très longue histoire géologique du Briovérien au Quaternaire, marqué par l'envoyage du socle armoricain médio-oriental sous les assises mésozoïques du bassin parisien. C'est ici que s'amorcent les auréoles du Jurassique normand, que l'on peut suivre sans discontinuité vers le nord jusqu'à la Manche. Ces terrains jurassiques sont à leurs tours recouverts par les dépôts du Crétacé supérieur transgressif. Les premiers dépôts, datés du Cénomani, débordent largement les limites du Jurassique et reposent directement sur le socle hercynien.

Cela a donné un paysage géologique allant d'une vallée alluvionnaire aux coteaux calcaires.

Sur les formations du Crétacé, les alluvions du Loir se sont déposées par couches successives au fur et à mesure de l'encaissement de la rivière, induisant des terrasses qui sont d'autant plus anciennes qu'elles sont hautes. Ces sont ces terrasses quaternaires qui représentent une source recherchée de matériaux siliceux et qui sont exploitées sur l'ensemble de l'unité. Le Loir, qui s'écoule d'est en ouest, et ses affluents, qui ont une direction nord-sud, ont entaillés les formations du Crétacé supérieur (Cénomani, Turonien et Sénonien). Ces couches géologiques affleurent des deux côtés de la vallée et forment les coteaux calcaires.

Au fond de la vallée du Loir, une vaste plaine alluviale sablonneuse est délimitée au nord par des coteaux localement abrupts. Le plateau au nord de La Flèche est principalement recouvert de craie, le « tuffeau de Touraine », et d'argiles sableuses résiduelles à spongiaires issues du Turonien et du Coniacien. On trouve également des sables et grès de l'Éocène à l'extrémité nord de la Flèche.

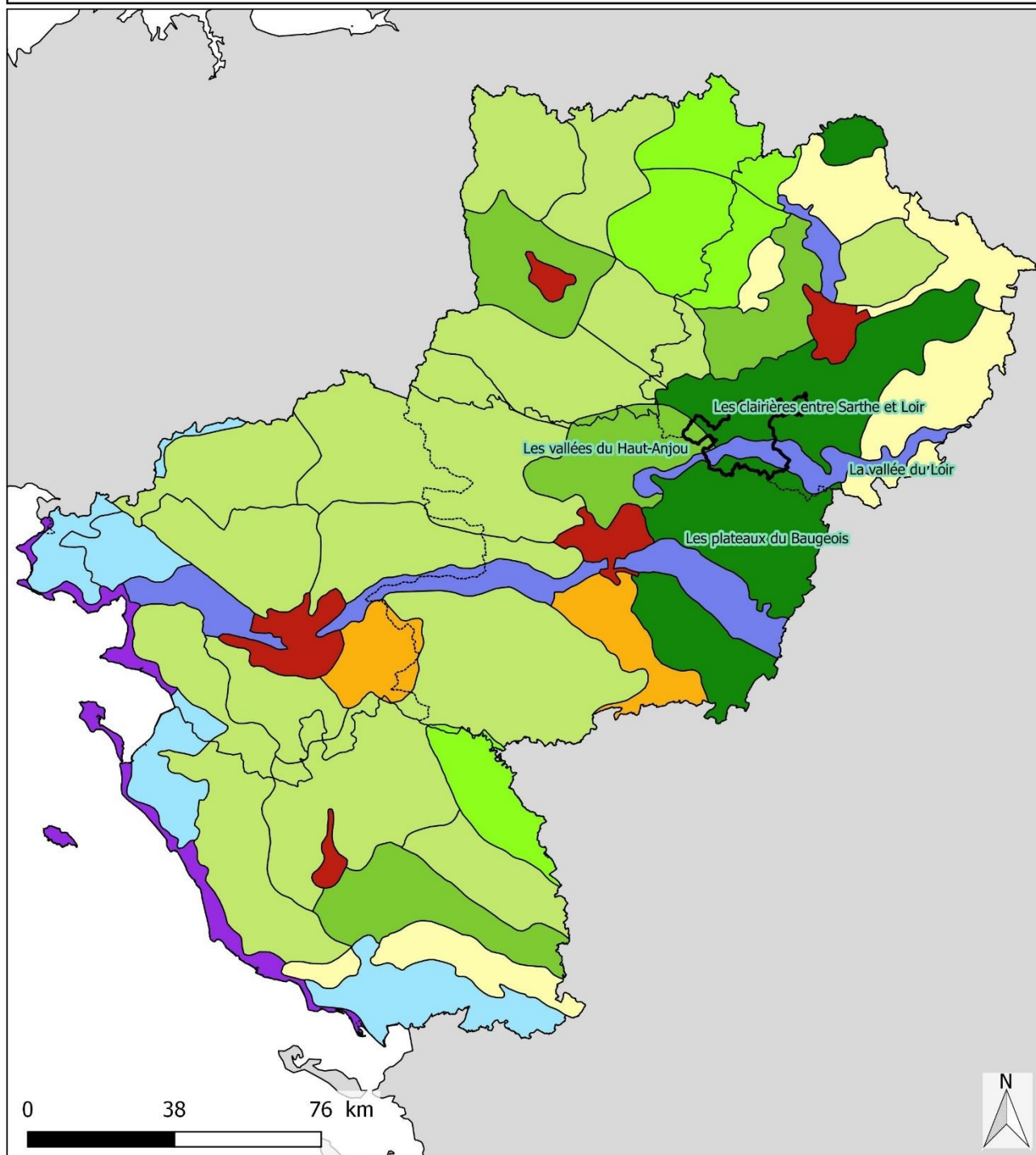
Au sud du Loir, on trouve des sables et marnes du Cénomani moyen et supérieur, ainsi que quelques affleurements de marnes bleues et calcaires marneux de l'Oxfordien.

Au nord, les sables et grès de l'Eocène peuvent être observés. Ils ont d'ailleurs fait l'objet d'anciennes exploitations, au niveau de la Béardièrre à Oizé, qui entaillent cette formation de sables sur 4m.

L'existence sur le territoire d'anciens bassins lacustres sur des profondeurs allant de 9 à 34m est avérée, et ont livré des formations à characées d'âge Bartonien, comme à La Fontaine-Saint-Martin sur la Butte de la Touche (est du bourg), ou encore des meulière résiduelles du Bartonien à Lignon (sud du bourg) ou à proximité du parc zoologique du Tertre rouge à La Flèche.

Géographie physique du territoire

Les unités paysagères ligériennes



Familles d'unités paysagères des Pays de la Loire

- | | |
|---|--|
| Paysages d'alternances entre forêts et cultures | Paysages ligériens et de grandes vallées |
| Paysages de campagne ouverte | Paysages littoraux urbains |
| Paysages de marais | Paysages montueux |
| Paysages de plateaux bocagers mixtes | Paysages urbains |
| Paysages de vallons bocagers | Paysages viticoles |

Communauté de communes Limites départementales



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

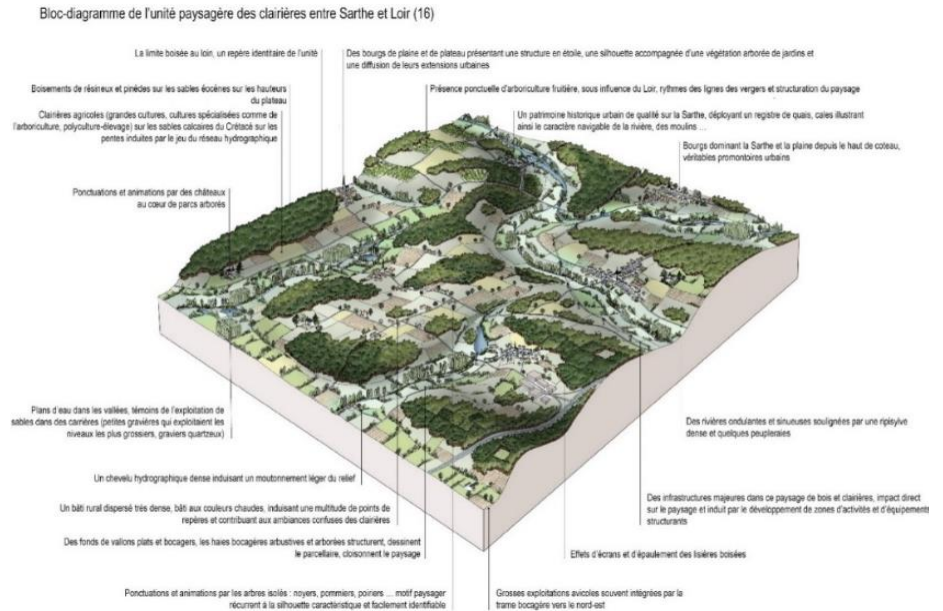
Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Source : © BD Topo - 2010 ; DREAL Pays de la Loire - 2015

Géographie physique du territoire

L'essentiel

3 unités paysagères | Paysages d'alternance entre forêts et cultures | Paysages ligériens et de grandes vallées | Paysages de vallons bocagers

Le paysage de la région Pays de la Loire est composé de 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 grandes familles principales. D'après l'atlas des paysages des Pays de la Loire, le territoire de la CCPF présente ainsi des paysages caractéristiques des paysages de vallons bocagers, d'alternance entre forêts et cultures et de grandes vallées. Avec son cadre géologique et son réseau hydrographique ayant façonné au fil des temps les paysages, on comprend mieux le patrimoine paysager et bâti à fortiori d'aujourd'hui.



Bloc diagramme extrait de l'atlas des paysages des pays de la Loire (2015)

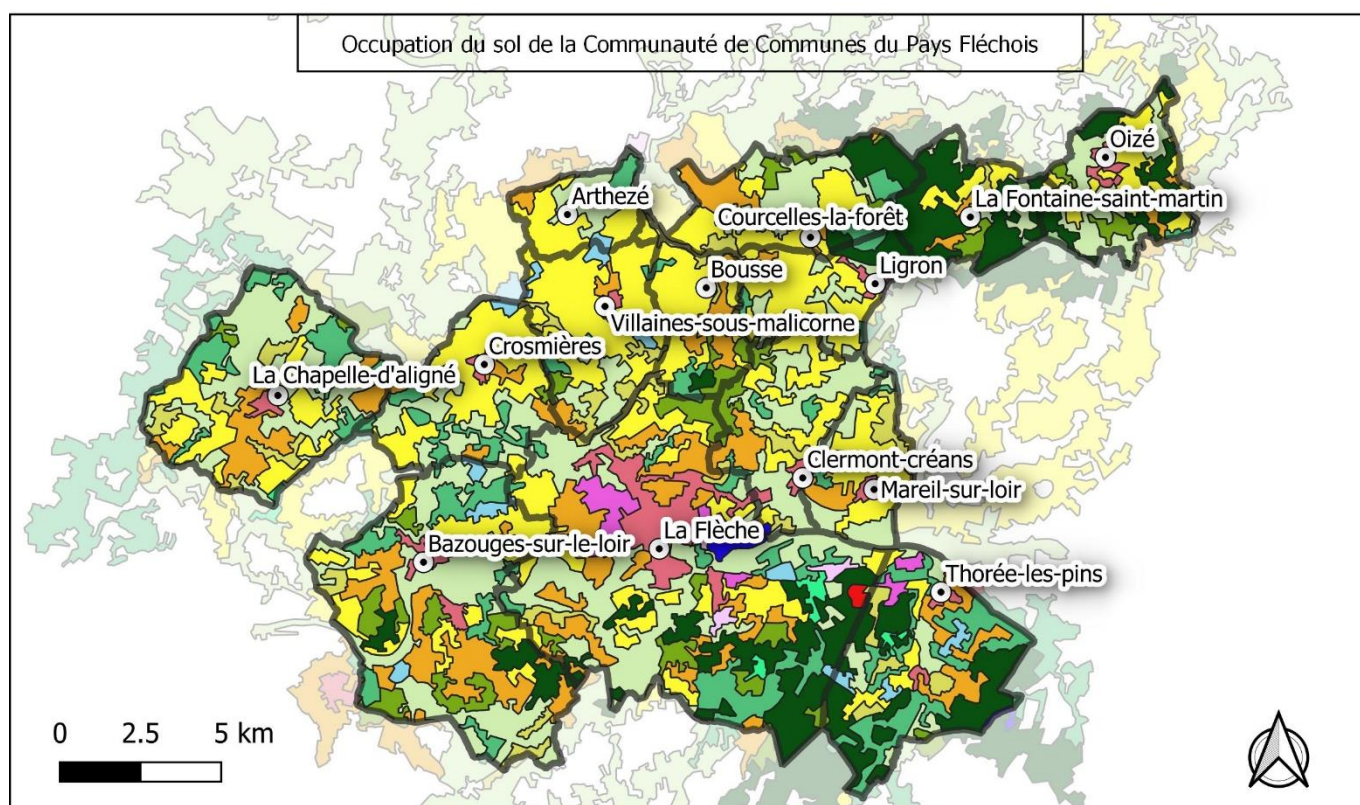
Le Loir a fortement conditionné les implantations bâties et a toujours été attractif comme en témoigne le riche patrimoine qui caractérise sa vallée et celles de ses affluents. Le territoire doit beaucoup à son calcaire, tuffeau blanchissant villages et fermes ainsi que de multiples châteaux. Les caves troglodytes exploitées pour la viticulture, la culture des champignons, voir le logement, animent les coteaux du Loir mais aussi des vallées adjacentes. L'implantation humaine est très ancienne avec l'existence des hommes du Néolithique (-4500 à -2500 avant notre ère) sur les bords du Loir, aujourd'hui attestée par la présence de monuments mégalithiques en particulier sur les communes avoisinantes. A l'époque romaine, le Loir est une voie de communication est-ouest. Plusieurs sondages archéologiques ont mis en évidence l'existence de gisements antiques, notamment à Cré-sur-Loir.

Le Loir est une composante majeure des ambiances urbaines notamment au niveau des cœurs anciens. Les bourgs de la vallée du Loir ont à l'origine des structures urbaines dites « villages-rues ou carrefours ». Plusieurs bourgs se sont développés autour de châteaux féodaux, comme à Bazouges-sur-le-Loir. Ils ont tous un patrimoine spécifique lié à l'eau comme un registre de quai, ancien port parfois comme à la Flèche, des barrages et moulins, des lavoirs. En hiver et au printemps, le Loir peut tout recouvrir aplanissant les subtilités du relief. En remontant vers le nord, le Boulay et le Carpentras, deux petits affluents du Loir, incisent très légèrement le plateau au départ de Clermont-Créans et Mareil-sur-Loir. Le paysage se construit ensuite par la présence de surfaces cultivées sur les pentes douces et de lignes bocagères et enfin de boisements sur les points hauts en plateaux. A l'ouest, l'Argance structure le paysage de La Chapelle d'Aligné à Villaines-sous-Malicorne. Au sud, le territoire est riche de forêts et chevelu hydrographique avec le Verdun, le Leuray et les Cartes. Tout au nord, Oizé et la Fontaine Saint Martin sont également en paysage d'alternance entre forêts et cultures.

En conclusion, les fondements géologiques induisent un certain systématisme sur l'ensemble de l'unité paysagère sur la CCPF qui s'étagé en 4 strates :

- Boisements sur les hauteurs,
- Clairières agricoles sur les pentes,
- Pieds de vallon bocager et prairial,
- Ripisylve soulignant les rivières et cours d'eau.

Aménagement du territoire



Nomenclature

- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales
- Extraction de matériaux
- Equipements sportifs et de loisirs
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mixtes
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Landes et broussailles
- Vergers et petits fruits
- Prairies
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Systèmes cultureux
- Terres arables hors périmètre d'irrigation
- Plans d'eau



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Source : Corine Land Cover 2018

Aménagement du territoire

L'essentiel

Territoire agricole – prairies 39,75 %, terres arables 22,29 % | est du territoire forestier à dominance de conifères et ouest du territoire à dominance de feuillus |

La base de données géographique Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre « Copernicus » piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires.

Le territoire de la CCPF se répartit en deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les **prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole 39,75 %** du territoire (25 150 ha)
- Les **terres arables hors périmètres d'irrigation 22,29 %** du territoire (14 103 ha)

La CCPF est un territoire à dominante agricole, **avec plus de 70% de sa surface destinée à l'agriculture** (prairies, terres arables, systèmes culturaux complexes et surfaces agricoles confondus d'après les données CLC), avec une part importante de prairies en contexte vallonné (Clermont-Créans) et autres surfaces en herbe à usage agricole. **Les espaces forestiers**, scindés au nord et au sud de la CCPF, représentent d'après ces données **plus de 20%** de l'occupation du sol du territoire. Le territoire a subi certaines évolutions de son occupation du sol entre 2012 et 2018, dont une diminution des surfaces prairiales. A proximité des rives du Loir, des carrières alluvionnaires sont toujours en activité, d'autres ont été transformées en plans d'eau artificiels. Certains sont bordés de boisements et contribuent à la diversité écologique des milieux humides ; D'autres ont été transformés en bases de loisirs, participant à l'attractivité touristique de la vallée du Loir.

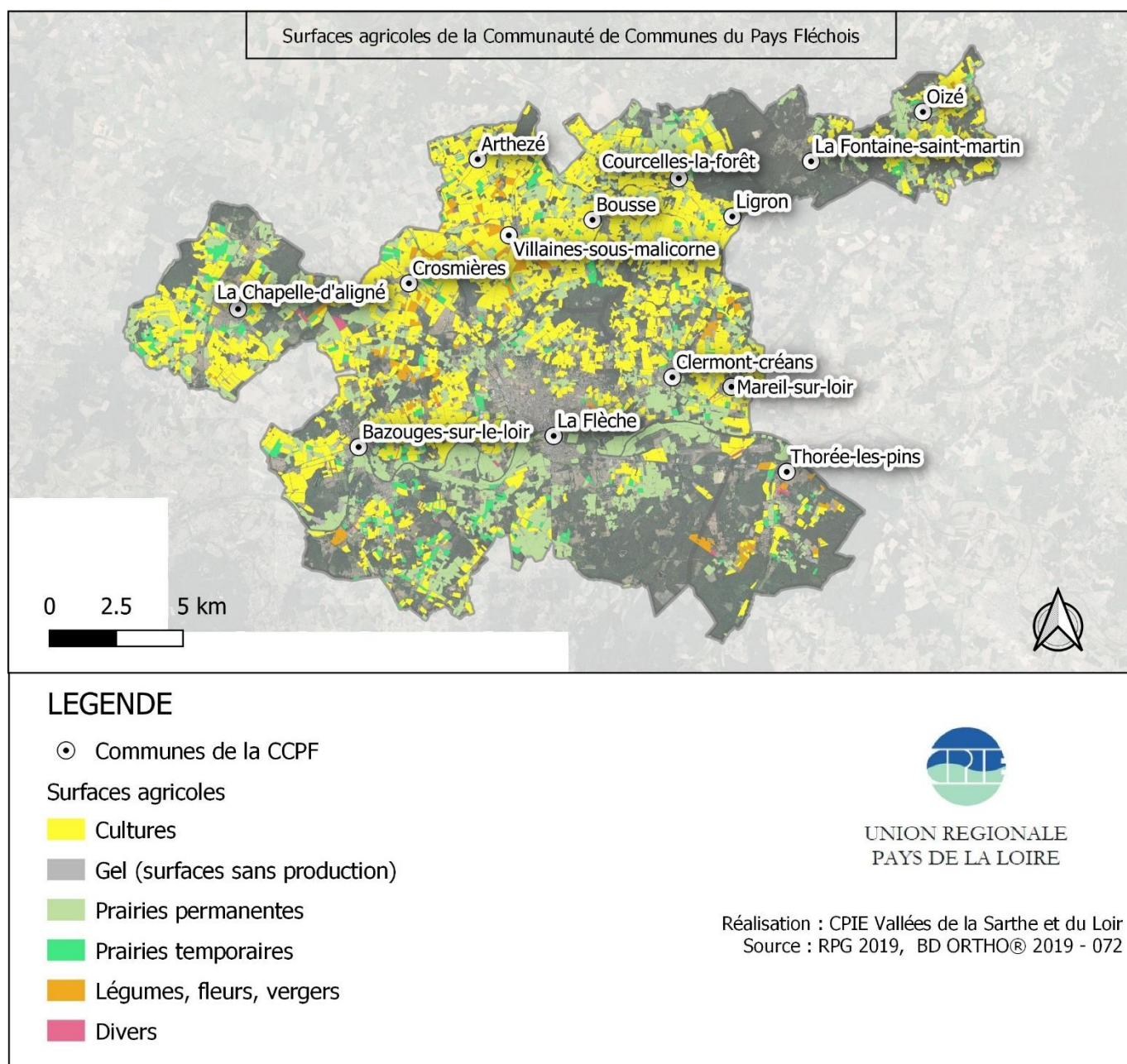
Occupation du sol sur la CCPF (Corine Land Cover, 2018) :

Classement par ordre d'importance : 1 ■ 2 ■ 3 ■

Corine Land Cover	Superficie 2018 (ha)	Répartition 2018 (%)	Evolution 2012-2018 (ha)
Tissu urbain discontinu	1434,80	2,27	12,38
Zones industrielles, commerciales	383,16	0,61	-
Extraction de matériaux	94,32	0,15	5,52
Equipements sportifs et de loisirs	150,02	0,24	-
Terres arables hors périmètres d'irrigation	14103,73	22,29	35,47
Vergers et petits fruits	487,25	0,77	-32,82
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	25150,64	39,75	-67,97
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	5275,99	8,34	-15,02
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels	1573,84	2,49	-
Forêt de feuillus	5839,04	9,23	87,36
Forêt de conifères	6329,40	10,00	-73,45
Forêt mixtes	2065,33	3,26	10,14
Forêt et végétation arbustive en mutation	167,60	0,26	-
Landes et broussailles	79,19	0,13	-14,65
Plans d'eau	133,87	0,21	-



Aménagement du territoire



Aménagement du territoire

L'essentiel

46,91 % du territoire en **surface agricole utile** | 66,19 % en surfaces cultivées et 33,81 % en surfaces prairiales |

Le registre parcellaire graphique est une base de données contenant des informations sur les cultures principales des parcelles agricoles déclarées à la PAC. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis et sont mises à disposition (version anonymisée) par les services publics.

En 2019, près de 15 816 hectares étaient destinés à un usage agricole (Surface Agricole Utile – SAU), **soit 47 % du territoire intercommunal**, ce qui fait de la CC PF un territoire très agricole. **Les surfaces cultivées représentent 66,19 %** des surfaces concernées et **les prairies 33,81 % (dites « permanentes »)**. **Les communes les plus agricoles sont dans la moitié nord de la CC PF (Arthezé, Bousse, Villaines)**, avec une dominance de cultures céréalières. A noter qu'il existe de nombreux vergers dans une moindre proportion sur le territoire, mais très localisés sur les communes de Villaines, Arthezé et Crosnières.

Les **prairies temporaires** représentent la plus grande part de la SAU de la CC PF avec **15,86%**. Une majeure partie des **prairies permanentes**, qui ne représentent que **2,53%** de la SAU, sont localisées dans la moitié sud du territoire, et plus particulièrement en vallée du Loir. Elles correspondent pour partie aux zones de prairies alluviales où le Loir peut inonder selon les saisons.

Exploitation des sols agricoles sur la CC PF (Registre Parcellaire Graphique 2019) :

Classement par ordre d'importance : 1 ■ 2 ■ 3 ■

Communes	SAU (ha)	Répartition (% / surface CC PF)
Blé	2561,98	7,60%
Maïs	3954,74	11,73%
Orge	509,37	1,51%
Autres céréales	591,17	1,75%
Colza	569,06	1,69%
Tournesol	224,85	0,67%
Protéagineux	45,15	0,13%
Surfaces gel	202,99	0,60%
Fourrage	301,33	0,89%
Prairies temporaires	5347,70	15,86%
Prairies permanentes	854,67	2,53%
Vergers	464,19	1,38%
Légumes et petits fruits	62,81	0,19%
Divers	125,94	0,37%
Total	15 815,95	46,91%



Mareil-sur-Loir



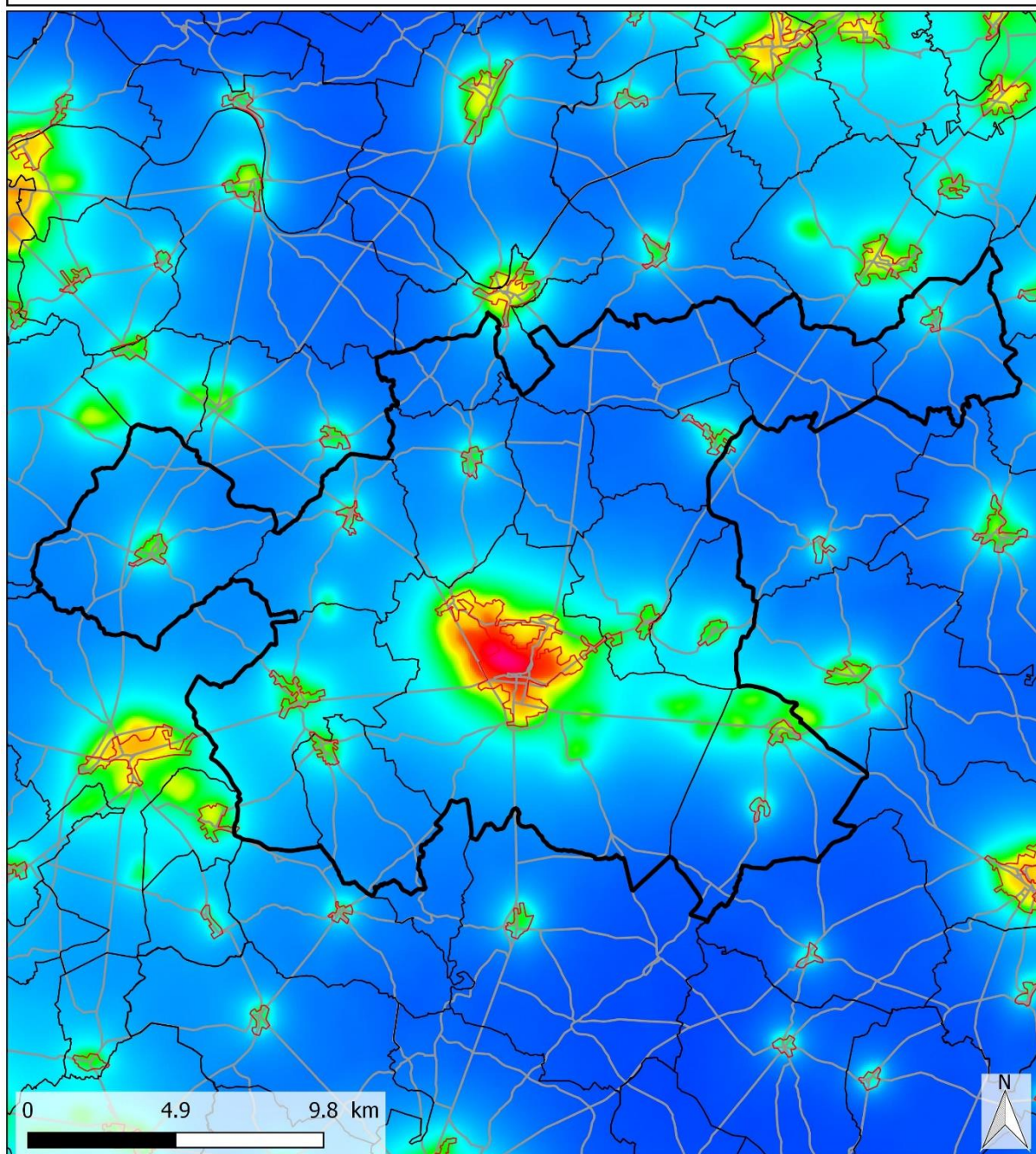
Lignon



Bazouges-sur-le-Loir

Aménagement du territoire

La pollution lumineuse



- Communes
- Communauté de communes
- Tissue urbain
- Routes principales



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Source : © Frédéric Tapissier , AVEX - 2018 ; BD TOPO - 2010 ; Corine Land Cover - 2012

La carte de pollution lumineuse est construite à partir de calculs dont le site de l'association AVEX précise que : **"L'exactitude des données n'est pas garantie : les valeurs sont indicatives et obtenues par le seul calcul**, et non basées sur la réalité. Des phénomènes très localisés, comme l'éclairage de monuments ou d'édifices publics, ou au contraire l'extinction des luminaires passé une certaine heure, peuvent fausser localement les données. **Cette carte rend compte de la pollution lumineuse pour 23H, l'hiver, avec un taux moyen de 92° d'humidité."**

Aménagement du territoire

L'essentiel

La CCPF est concernée par la **pollution lumineuse** et le **halo urbain principal de La Flèche**. L'intercommunalité présente également des **bourgs** développés, source de pollution lumineuse à **leurs abords** mais dans une moindre importance.

La proximité des bourgs entre eux ou bien leur connexion par le réseau viaire peuvent être à l'origine de fragmentation lumineuse, comme c'est le cas entre La Flèche et Clermont-Créans.

Notre société est confrontée à la pollution lumineuse liée à une forte émission d'éclairage artificiel qui engendre une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants.

Ce phénomène lié aux zones urbanisées touche la ville comme la campagne, avec une augmentation de la surface concernée par cette pollution. La pollution lumineuse a ainsi un fort impact sur la faune et la flore (réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations) et sur la santé humaine (perturbation de notre rythme circadien – alternance jour/nuit).

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour cela différentes solutions se développent sur les dispositifs d'éclairage (diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvement, horloge solaire), extinctions totales (lors du « cœur de nuit » et en fonction des saisons), mise en place de « trames noires » ... on peut citer entre autres le cas de la Ville de La Flèche qui s'est engagée depuis plus de dix ans dans une politique de réduction des coûts de l'éclairage public et de diminution de la pollution lumineuse.

LEGENDE CARTOGRAPHIE POLLUTION LUMINEUSE

Blanc : Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

Magenta : Les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : Les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

Orange : La pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : Pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

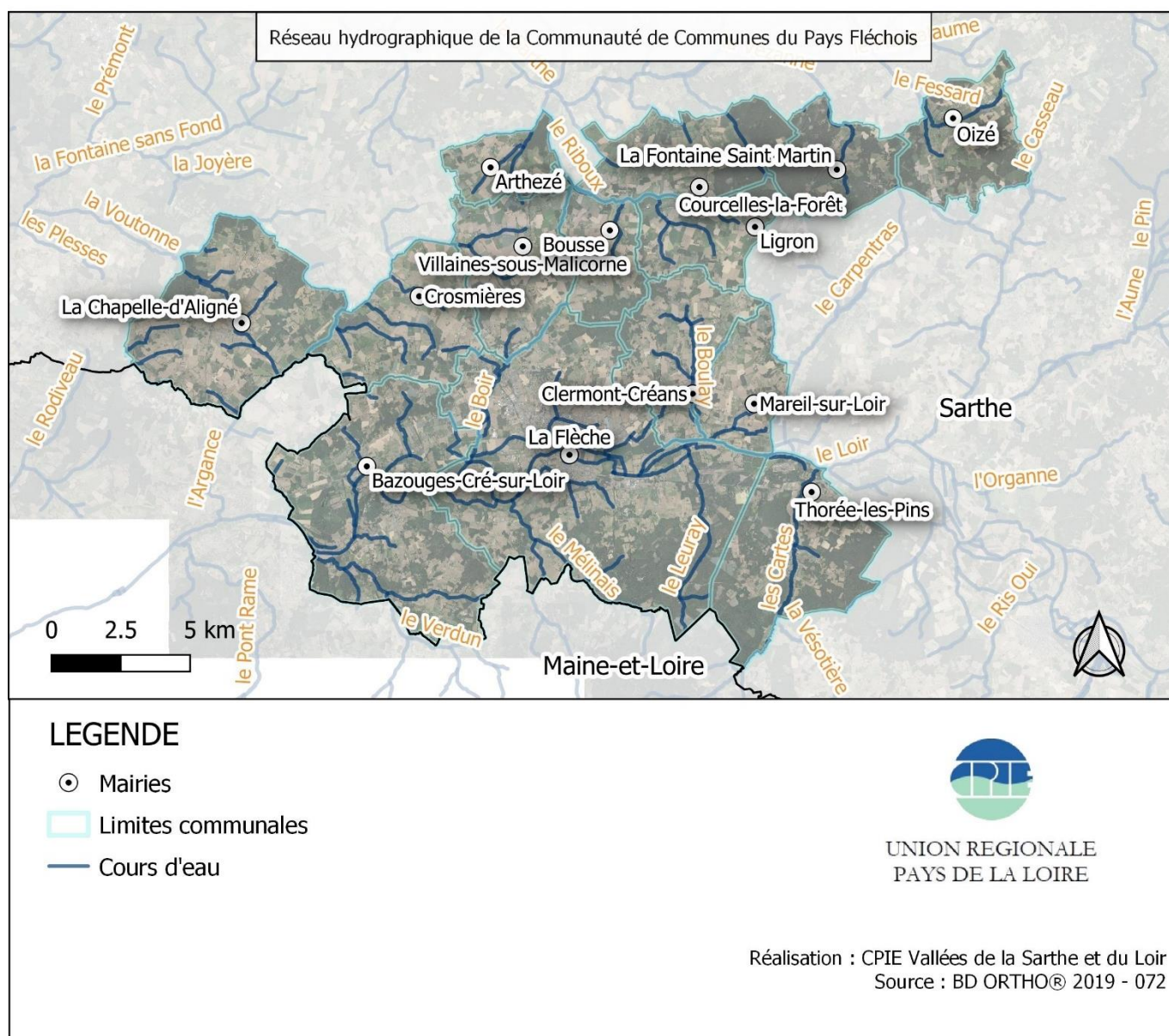
Vert : Grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles. Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques.

Cyan : La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

Bleu : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là.

Bleu nuit : Bon ciel, la Voie Lactée est présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel.

Milieux naturels du territoire



L'essentiel

263 km de cours d'eau | Bassin Loire-Bretagne, sous-bassin Mayenne-Sarthe-Loir | SAGE Loir et SAGE Sarthe aval | Etat écologique médiocre à mauvais

La CCPF est parcouru par **263 kilomètres de cours d'eau cumulés**, répartis sur **21 cours d'eau** au total sur le territoire. L'intercommunalité est concernée par le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Loir »**. Un SAGE fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques de son périmètre (art. L212-3 du code de l'environnement). Ce dernier, élaboré en compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, a été validé par arrêté inter préfectoral le 25 septembre 2015. Il est actuellement en phase de mise en œuvre. Le SDAGE Loire Bretagne (2016-2021) a identifié sur le sous-bassin versant Mayenne-Sarthe-Loir, dont fait partie la CCPF, des enjeux concernant principalement les milieux aquatiques, l'agriculture et l'assainissement des collectivités.

D'après l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'état écologique des eaux de surface du territoire en 2017 est médiocre à mauvais, en précisant tout de même :

- Pour le bassin de Loir (sources EPTB Loir 2015-2017) : mauvais pour Le Loir, le Leuray, le Melinais ; médiocre pour l'Argance, le Boir et le Boulay ; moyen pour le Verdun et le Carpentras ; bon concernant le ruisseau des Cartes,
- Pour le bassin de la Sarthe (diagnostic SAGE Sarthe aval 2014-2020) : médiocre pour la Voutonne ; moyen pour la Vézanne et le Fessard.

Le linéaire du Loir et ses abords sont classés par le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique en tant que réservoir de biodiversité des trames vertes et bleues en Pays de la Loire**.

L'intercommunalité est couverte par le **Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation "PPRNI" de la Vallée du Loir**, qui concerne toutes les communes du territoire traversées par le Loir.

Le chevelu hydrographique qui maille l'ensemble du territoire est dense. La CCPF compte **8 cours d'eau** au moins qui **prennent leurs sources** sur le territoire : l'Argance à Villaines, le Boir à la limite Villaines/Bousse, le Leuray, la Faucillette et la Monnerie à La Flèche, le Boulay à Clermont-Créans, le Riboux à Ligron, la Vézanne à La Fontaine Saint Martin. **Au sud de la CCPF**, le Loir en est le cours d'eau principal. Il décrit de larges sinuosités, s'écoulant d'est en ouest, avec une pente très faible, de nombreux méandres et de nombreux affluents qui appartiennent au bassin du SAGE Loir. L'eau reste un élément majeur des paysages de cette vallée qui se caractérise par une succession de prairies humides, de plans d'eau, bras morts, boires, rivières et ruisseaux. Le bassin du Loir est d'ailleurs un territoire où les inondations ont marqué les esprits, notamment lors des fortes crues de 1983 et 1995. **Au nord de la CCPF**, on retrouve la Voutonne, le Riboux, le Coquelival, la Vézanne et le Fessard sur Arthezé, Bousse, Courcelles-la-Forêt, La Fontaine-Saint-Martin et Oizé qui se jettent dans la Sarthe, appartenant au bassin du SAGE Sarthe aval.



Les Cartes à Thorée-les-Pins

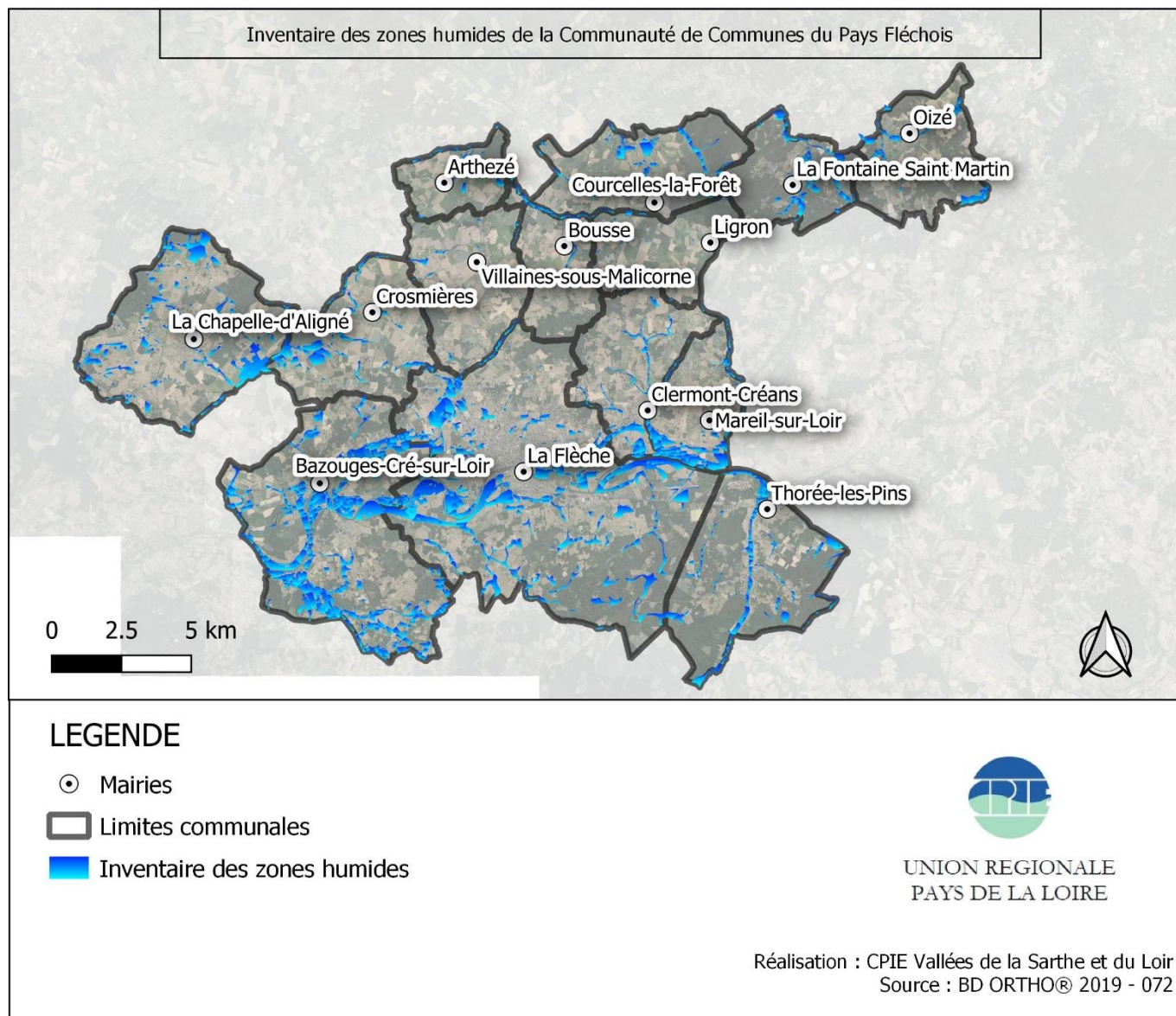


La Faucillette à La Flèche



Le Loir à Bazouges-Cré-sur-le-loir

Milieux naturels du territoire



Milieux naturels du territoire

L'essentiel

3650 hectares de zones humides localisées | **9,28 %** du territoire intercommunal

D'après le Code de l'environnement, les zones humides sont « des terrains, exploités ou non, habituellement inondé ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (art. L.211-1 du Code de l'environnement).

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme par exemple des insectes (le papillon « Cuivré des marais »), des plantes (la Grande douve, la Spiranthe d'été, le Pigamon jaune). Une partie des zones humides françaises a été détruite depuis plus de 50 ans et ces milieux sont aujourd'hui toujours menacés par : le drainage, l'urbanisation, la création d'étang, la plantation ou encore l'abandon de pratiques agricoles. Sur la CCPF, lors des phases d'inventaires de 2017 et 2018, ce sont environ 12 000 hectares qui ont été prospectés, pour un total de près de **3650 hectares des zones humides identifiées**, pour une **moyenne de 9,28% de son territoire**. Cela correspond à une diminution de 70% par rapport aux cartes des zones humides estimées par l'INRA. L'inventaire de terrain a donc permis de considérablement affiner les connaissances du territoire. La typologie des zones humides de la CCPF se répartit en majorité en prairies humides et mégaphorbiaies, peupleraies, notamment concernant les communes proches du Loir, et terres cultivées.

La Réserve Naturelle Régionale des Marais de Cré-sur-Loir / La Flèche constitue la plus grande zone de marais alluvial du département de la Sarthe. Paysage caractéristique de la Vallée du Loir avec un ensemble de roselières, bois alluviaux et prairies humides parcourus par un réseau de canaux, sa diversité d'habitats naturels sur une surface réduite confère à ce site un paysage spécifique et un intérêt patrimonial, tout comme la vallée des Cartes à Thorée-les-Pins également emblématique.

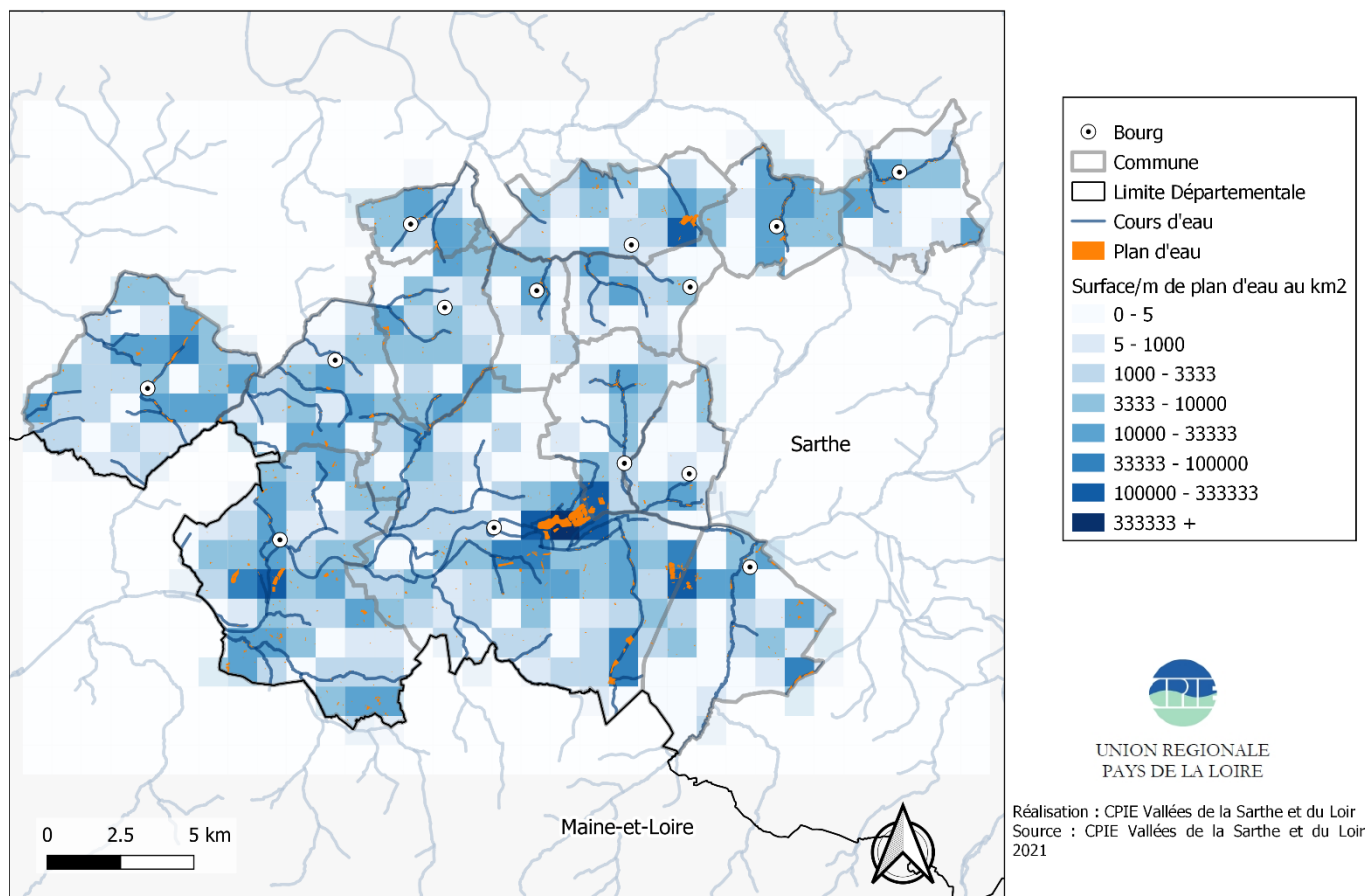
Les surfaces de zones humides (Diagnostic ZH de la CCPF 2018-2020) :

Classement par ordre d'importance : 1 ■ 2 ■ 3 ■

Communes	Surface de zones humides localisées par commune (ha)	% de la surface communale localisé en zone humide
Arthezé	46,35	5,35
Bazouges-Cré-sur-Loir	732,08	24,52
Bousse	33,40	2,83
Clermont-Créans	118,19	6,64
Courcelles-la-Forêt	115,01	5,86
Crosnières	186,14	9,03
La Chapelle d'Aligné	349,10	10,45
La Flèche	1080,38	14,58
La Fontaine Saint-Martin	10,29	10,29
Ligron	23,68	1,72
Mareil-sur-Loir	210,40	17,31
Oizé	88,75	5,27
Thorée-les-Pins	220,70	7,84
Villaines-sous-Malicorne	21,63	1,24
Intercommunalité	3646,02	9,28



Cartographie des plans d'eau de la Communauté de Communes du Pays Fléchois



Milieux naturels du territoire

L'essentiel

776 plans d'eau pré localisés | 343,89 hectares | 11,3 % du territoire

L'Agence Française pour la Biodiversité définit un étang comme un « *plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale* ». Les plans d'eau sont des surfaces en eaux superficielles stagnantes utilisées pour un usage anthropique (loisir, pêche, irrigation, abreuvement du bétail) ou apportant simplement un habitat support d'échanges écosystémiques. Ils peuvent être alimentés directement ou indirectement par un cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, une source, des pompages dans la nappe ou uniquement le ruissellement des eaux pluviales.

D'après la BD Topo 2020, la CCPPF possède 776 étangs, qui représentent 344 ha, soit un peu plus de 11% de la superficie de la CCPPF. Les grands plans d'eau sont issus de l'extraction de granulats, comme à Thorée-les-Pins et la Flèche, aujourd'hui convertis pour certains en plans d'eau de loisirs comme à La Monnerie. Des plans d'eau privés, de moindre taille mais très nombreux, jalonnent de nombreuses vallées de la CCPPF, notamment en vallée des Cartes. Certains étangs, en fonction des pratiques d'entretien et de gestion mises en œuvre, peuvent être propices à l'accueil de biodiversité, notamment l'avifaune.



La Monnerie à La Flèche



Le Creux à Bazouges-sur-le-Loir



Mervé à Thorée-les-Pins

Nombre et superficie des étangs :

Classement par ordre d'importance : 1 ■ 2 ■ 3 ■

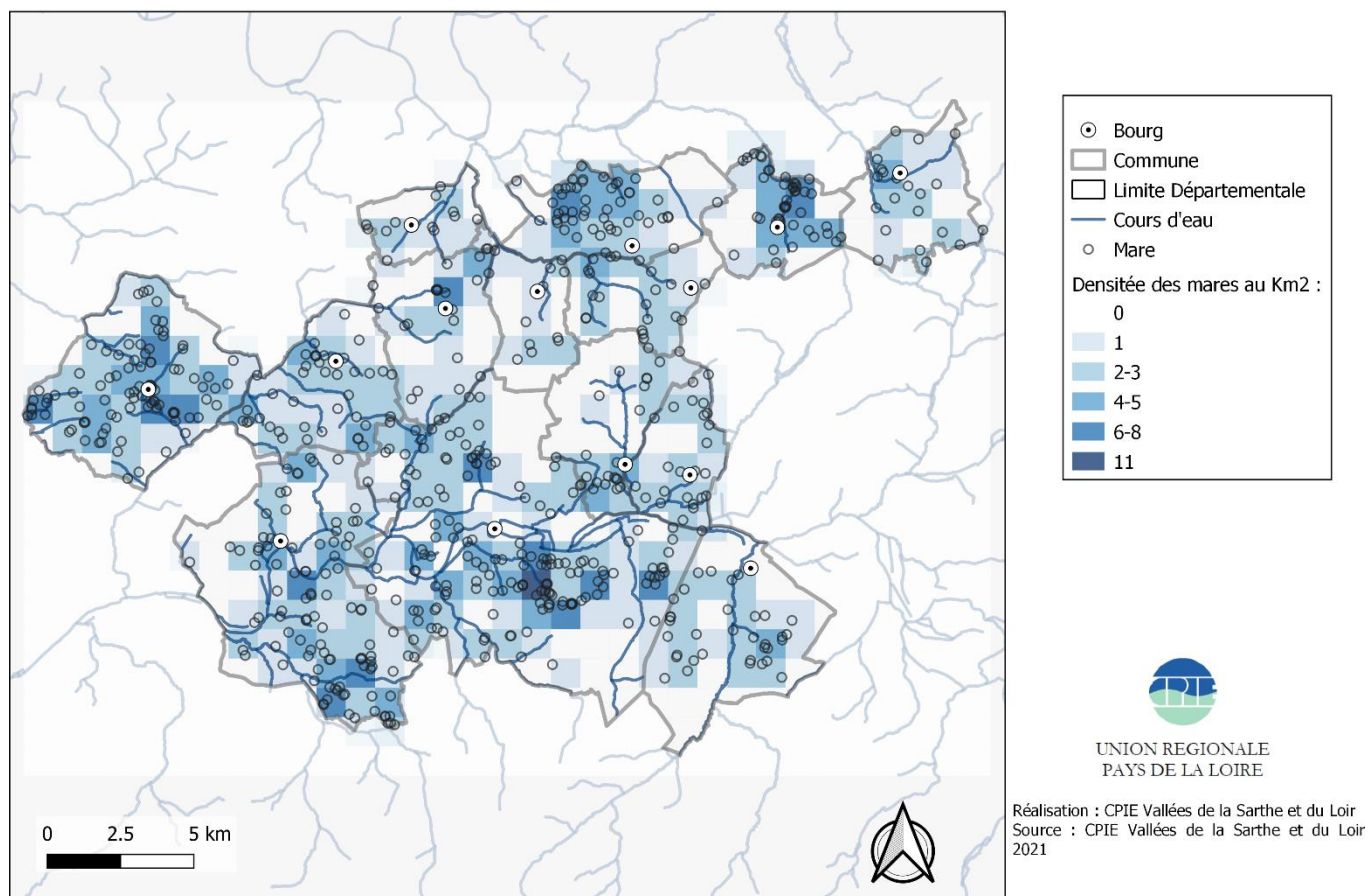
Communes	Surface plan eau / commune (ha)	Nb plans eau / commune	% plan eau / commune
Arthezé	6,27	24	0,73
Bazouges-Cré-sur-Loir	45,50	131	0,97
Bousse	3,94	26	0,33
Clermont-Créans	20,27	45	1,14
Courcelles-la-Forêt	21,19	35	1,08
Crosnières	11,20	32	0,55
La Chapelle d'Aligné	24,33	71	0,71
La Flèche	134,22	177	1,81
La Fontaine Saint-Martin	12,43	58	0,91
Ligron	3,30	18	0,25
Mareil-sur-Loir	4,91	21	0,42
Oizé	7,86	38	0,47
Thorée-les-Pins	34,01	51	1,21
Villaines-sous-Malicorne	14,42	49	0,75
Intercommunalité	343,89	776	11,30

REGLEMENTATION

Les plans d'eau sont réglementés par le code de l'environnement sur trois niveaux : le droit de l'eau, le droit de la pêche et le droit des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Il existe également des réglementations locales issues des SDAGE et des SAGE. Les plans d'eau existants doivent faire l'objet d'une déclaration auprès des services de l'état, déclaration à l'initiative du propriétaire.

Les actions touchant aux plans d'eau déjà créés (vidange, aménagement...) pourront être soumises à autorisation ou à déclaration en fonction des caractéristiques des plans d'eau. La création de plan d'eau est également réglementée et doit être soumise à déclaration ou à autorisation en fonction de la surface du projet.

Cartographie des mares de la Communauté de Communes du Pays Fléchois



Milieux naturels du territoire

L'essentiel

654 mares localisées | moyenne de **1,94** mares / km²

D'après la BD Topo 2020, le territoire de la **CCPF compterait 654 mares sur son territoire, soit en moyenne 1,94 mares au km².**

La présence des mares est liée à différents usages historiques, qui peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres. C'est la commune de La Flèche qui compte le nombre de mares le plus important, mais en termes de densité, c'est la commune de La Fontaine-Saint-Martin qui est la plus dense en mares. Ceci peut être expliqué en partie par la petite surface de cette commune, son contexte plus bocager qui compte une surface en zones humides, en prairies permanentes et un linéaire de haies parmi les plus importants sur l'intercommunalité.

Les mares par commune, nombre et densité au kilomètre carré :

Classement par ordre d'importance : 1 ■ 2 ■ 3 ■

Communes	Nombre de mares	Densité moyenne (nombre de mares par km ² de la commune)
Arthezé	12	1,39
Bazouges-Cré-sur-Loir	100	2,12
Bousse	12	1,00
Clermont-Créans	22	1,23
Courcelles la Forêt	52	2,65
Crosnières	39	1,91
La Chapelle d'Aligné	92	2,70
La Flèche	160	2,16
La Fontaine Saint Martin	44	3,21
Ligron	20	1,48
Mareil sur Loir	24	2,03
Oizé	21	1,24
Thorée les Pins	34	1,21
Villaines sous Malicorne	22	1,15
Intercommunalité	654	1,94



Cré-sur-Loir



Mareil-sur-Loir



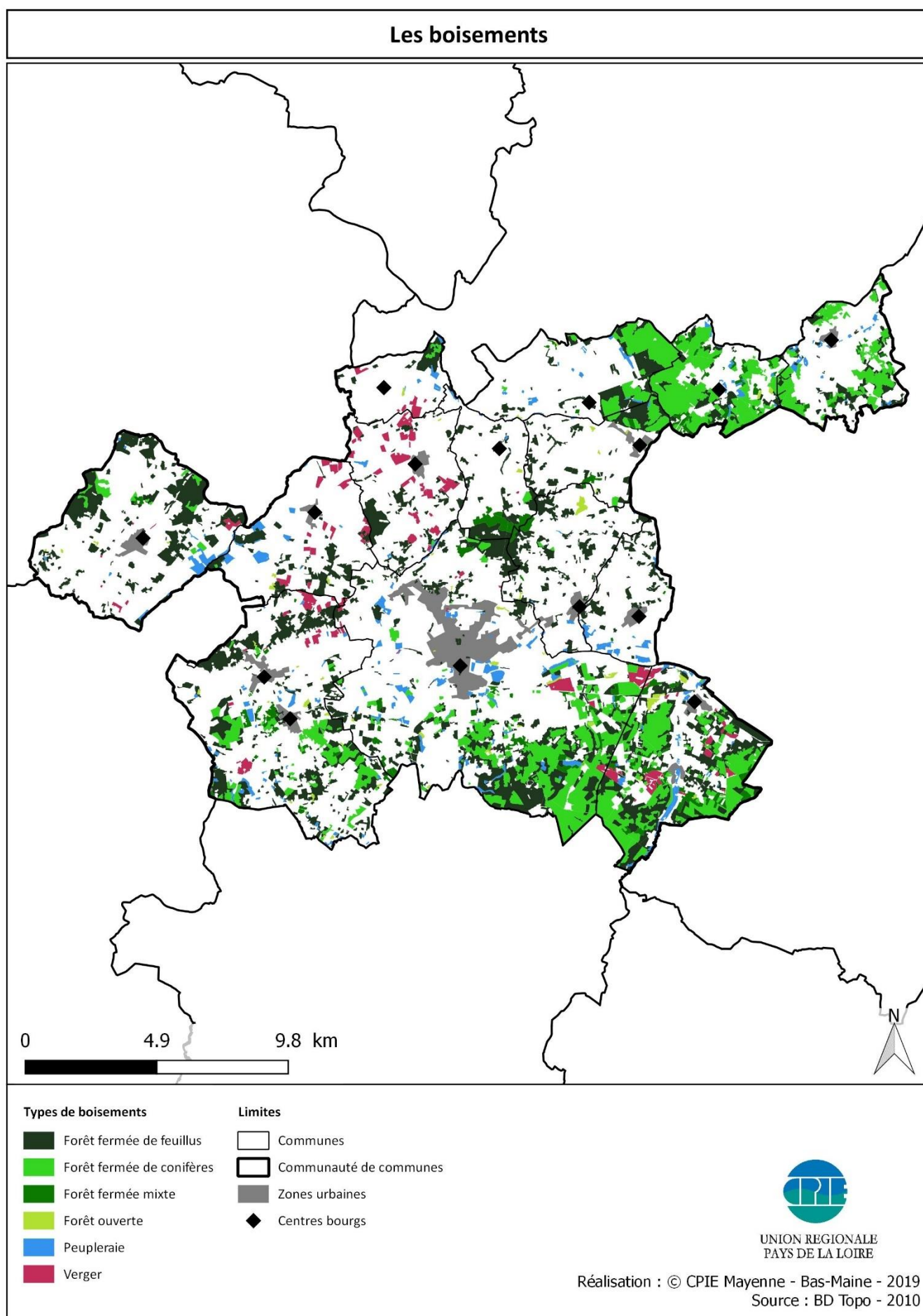
La Fontaine Saint Martin

REGLEMENTATION

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière. D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'Etat qui donne son accord pour cette action.

CONSEILS D'ENTRETIEN ET DE GESTION

Pour entretenir et gérer sa mare, il convient d'agir avec parcimonie lors de ses interventions. Les changements trop brusques sont souvent néfastes pour la biodiversité en place. Dans le cas d'une mare qui aurait tendance à se refermer par exemple, une extraction de la végétation sur 1/3 de sa surface est à réaliser chaque année. Si l'on souhaite favoriser l'accueil de la biodiversité dans sa mare, on s'attachera à proposer une diversité d'habitats importante : aussi bien sur le type de végétation que sur la profondeur. Enfin, on veillera à ce que les mares soient connectées entre elles et au réseau bocager également (réseau de haies) : l'ensemble formera alors un complexe au sein duquel les différentes espèces pourront vivre et se déplacer.



Milieux naturels du territoire

L'essentiel

10 916 ha de forêt | 32,38 % du territoire | 72% boisements feuillus et 28% de résineux

La CCPF possède **10 916 hectares** de surfaces boisées et de cultures ligneuses (vergers, ...), soit près de **32% du territoire intercommunal**. La grande majorité de cette surface concerne les massifs forestiers. On parle de forêt fermée si le taux de couvert absolu des arbres forestiers est supérieur ou égal à 40 %, de forêt ouverte si ce taux est compris entre 10 et 40% et de landes si ce taux est inférieur à 10%.

Sur le territoire, la surface forestière se répartie entre **forêts de feuillus et de conifères**, qui comptent respectivement **72% et 28%** de la surface forestière. Ces vastes surfaces boisées se concentrent avant tout dans la moitié sud du territoire avec les boisements de Thorée-les-Pins / La Flèche (du bois de Mervé à la forêt du Pugle), mais également au nord avec la forêt de Vadré à Courcelles-la-Forêt / La Fontaine-Saint-Martin (de la forêt de Courcelles jusqu'à la Lande des Soucis à La Fontaine-Saint-Martin) à dominance résineuse. La Garenne des Sars, principalement dominé par du taillis de châtaignier à la jonction Clermont-Créans/La Flèche/Bousse, constitue un intermédiaire boisé important entre ces deux grands ensembles. Les autres ensembles boisés sont de taille plus modeste et disséminés un peu partout sur le territoire du Pays Fléchois. Autour de La Flèche en rive nord du Loir, ces petits boisements sont majoritairement constitués d'essences de feuillus, principalement du taillis de châtaigniers avec du Chêne pédonculé ou pubescent, on retrouve parfois le Chêne tauzin, espèce méridionale en limite de répartition. En se rapprochant du Mans, les petits boisements sont essentiellement composés de résineux et notamment du Pin maritime parfois séparés par des alignements de feuillus servant de pare feu afin de limiter le risque incendie. Les **peupleraies** présentent également **14% du territoire** et sont réparties sur l'ensemble du territoire avec une concentration importante dans la moitié sud de l'intercommunalité, notamment sur les communes proches du Loir. Elles sont généralement localisées en bordure des cours d'eau et parfois exploitées ou laissées à l'abandon.

Surface forestière et de peupleraies par commune :

Classement par ordre d'importance : 1 ■ 2 ■ 3 ■

Communes	Surface forestière (ha)	% surface forêts	% surface peupleraies
Arthezé	114	13,18	5
Bazouges-Cré-sur-Loir	1484	31,51	9
Bousse	281	23,38	3
Clermont-Créans	378	21,21	4
Courcelles-la-Forêt	600	30,61	10
Crosnières	319	15,60	9
La Chapelle d'Aligné	865	25,41	18
La Flèche	2736	36,87	21
La Fontaine Saint-Martin	917	66,84	13
Ligron	333	24,70	1
Mareil-sur-Loir	195	16,48	15
Oizé	607	35,90	10
Thorée-les-Pins	1840	65,29	31
Villaines-sous-Malicorne	247	12,89	3
Intercommunalité	10 916	32,38%	14%



Courcelles-la-Forêt



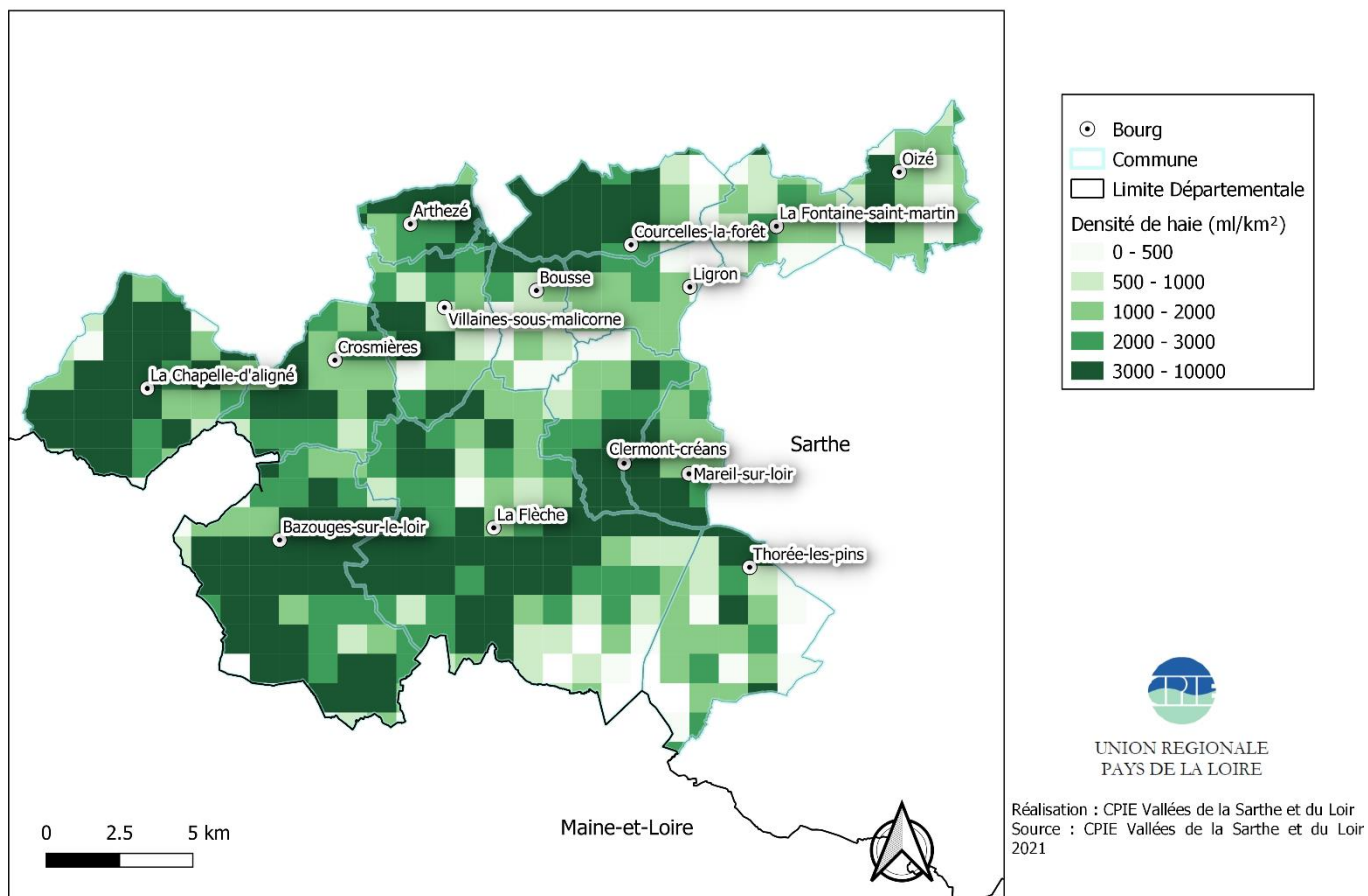
Thorée-les-Pins



La Flèche

Milieux naturels du territoire

Cartographie de la densité de haie sur la Communauté de Communes du Pays Fléchois



Milieux naturels du territoire

L'essentiel

1 398 km de haies | **41,48 ml/ha**

La CCPF possède un linéaire de haies de **1 398 km**, avec une densité moyenne de 41,48 mètres linéaire par kilomètres carré. La commune de La Flèche possède le plus important linéaire de haies (289kml), suivi de Bazouges-Cré-sur-Loir (235kml), puis de La Chapelle d'Aligné (139kml). Cependant les communes comportant les plus grandes densités moyenne de haies au mètre linéaire par hectare sont Courcelles-la-Forêt, Arthezé et Mareil-sur-Loir (respectivement 68,65ml/ha, 61,47ml/ha et 54,99ml/ha). Certains secteurs particulièrement bocagers sur Courcelles-la-Forêt ou Bazouges-Cré-sur-Loir culminent avec près de 100ml de haie par hectare.

Linéaire de haies et densité en mètre linéaire par hectares :

Classement par ordre d'importance : 1 ■ 2 ■ 3 ■



Communes	Linéaire de haies (kml)	Densité de haies (ml/ha)	Densité de haies (ml/ha de SAU*)
Arthezé	53,17	61,47	85
Bazouges-Cré-sur-Loir	235,77	50,07	113
Bousse	37,19	30,94	48
Clermont-Créans	91,40	51,29	94
Courcelles la Forêt	134,55	68,65	124
Crosnières	94,5	46,21	69
La Chapelle d'Aligné	139,42	40,96	80
La Flèche	289,08	38,95	109
La Fontaine Saint Martin	25,52	18,60	141
Ligron	36,63	27,15	40
Mareil sur Loir	65,06	54,99	84
Oizé	54,86	32,44	66
Thorée les Pins	64,31	22,82	136
Villaines sous Malicorne	77,28	40,33	56
Intercommunalité	1 398	41,48	89

REGLEMENTATION

Les haies existantes sont règlementées en fonction de leur statut, et ce par de nombreux textes : code de l'environnement, code de l'urbanisme, code rural, code du patrimoine, code de la santé... ainsi que par la PAC pour les haies déclarées dans le cadre de la «BCAE7» (maintien des spécificités topographiques). Pour toute question concernant la réglementation des haies, contacter la Direction Départementale des Territoires.

CONSEILS D'ENTRETIEN ET DE GESTION

Dans le cas de plantation de haies, on privilégiera toujours des essences locales en lien avec le territoire. En contexte agricole, les haies pourront être positionnées perpendiculairement au sens de la pente, ce qui évitera l'érosion des sols. Au sein des haies, les vieux arbres pourront être conservés pour favoriser l'accueil de la biodiversité (les arbres sénescents étant particulièrement riches en biodiversité). Il conviendra de faire en sorte de connecter les linéaires de haies les uns avec les autres afin de constituer un réseau (bocager) au sein duquel les espèces pourront transiter (notion de « corridor »). Enfin, on pourra parler de maillage bocager lorsque les mares et les haies seront interconnectées, pour former une mosaïque d'habitats.

FLORE

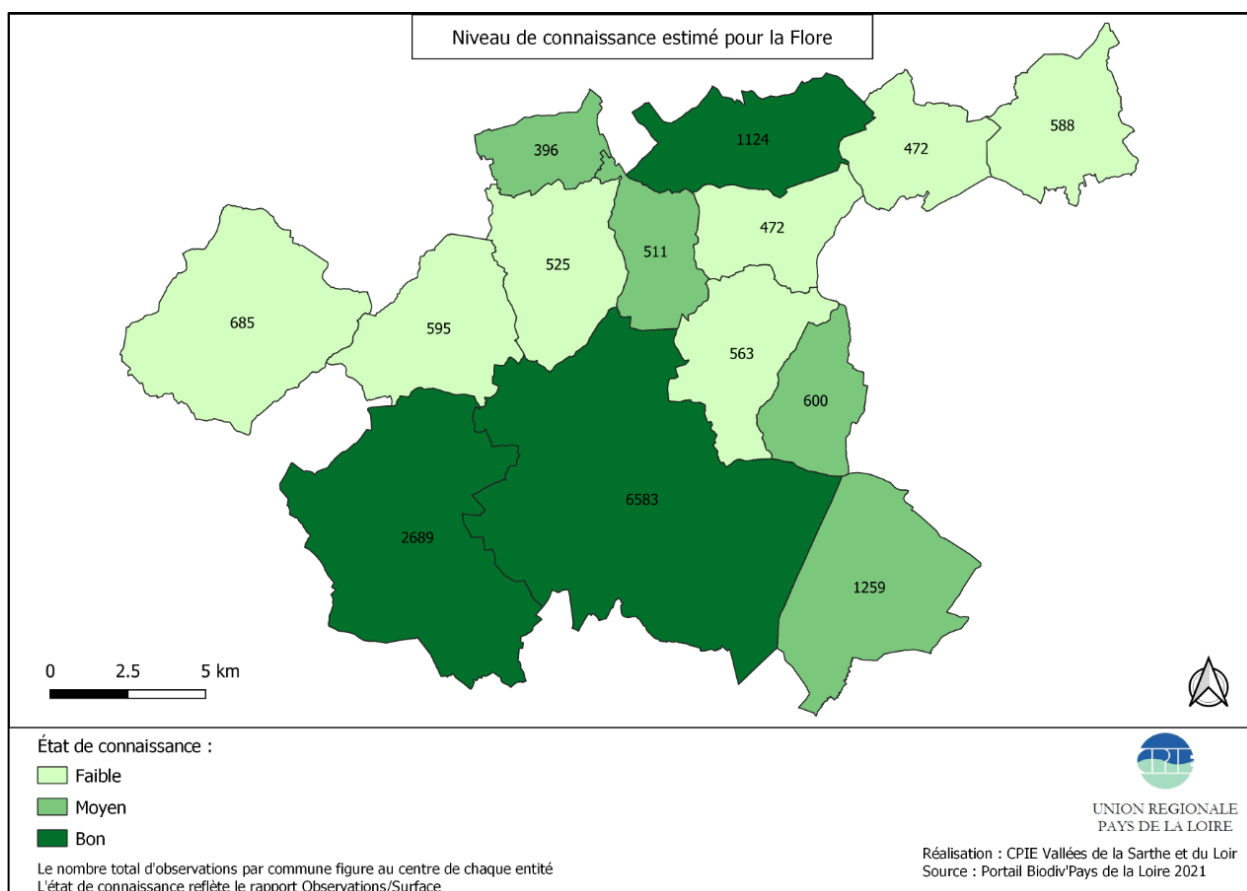
Source des données

Les données utilisées sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire et ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

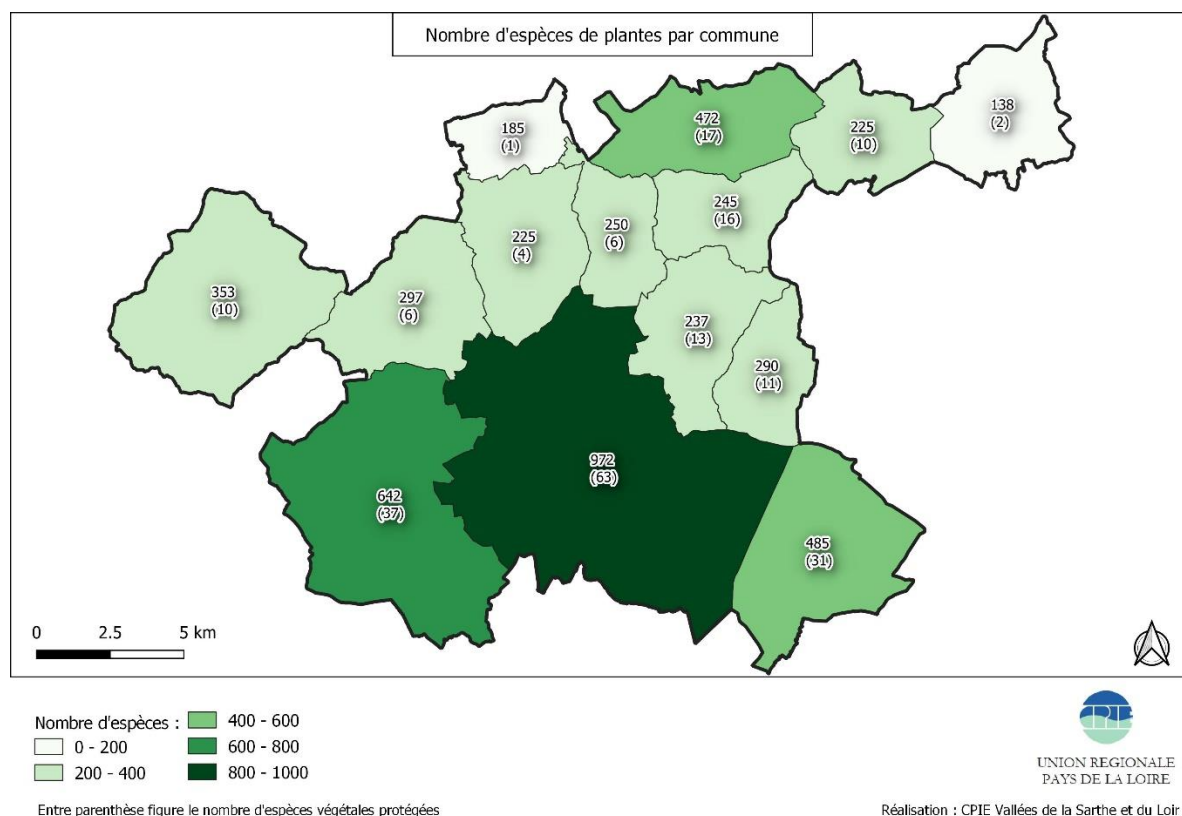
Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité : l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Pour refléter cette pression d'inventaire, nous avons associé le nombre d'espèces observées par commune au niveau de connaissance estimé pour la flore. Ce niveau de connaissance exprime le rapport nombre d'observation/surface sur les communes.



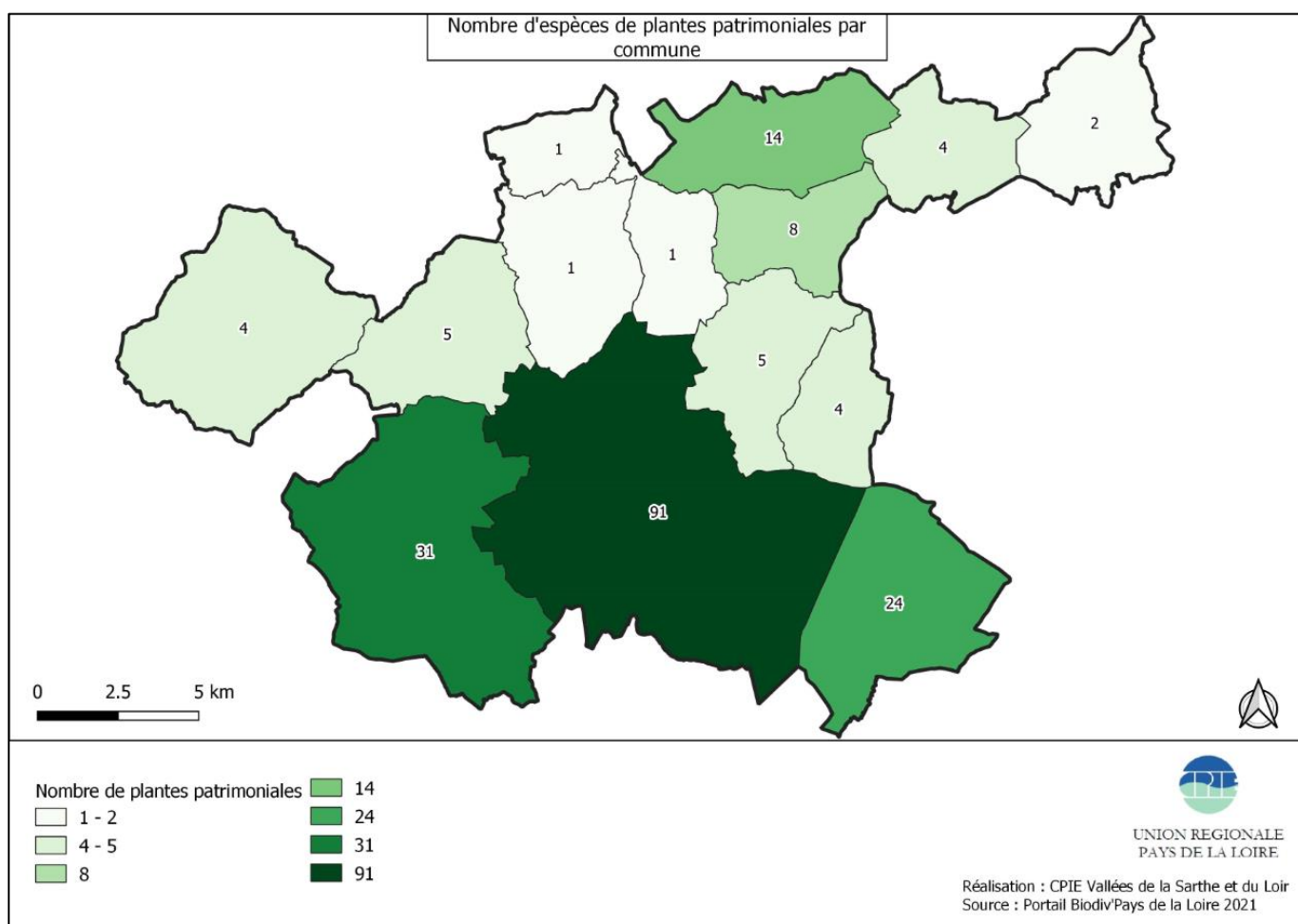
Biodiversité du territoire



Communes	Superficie (km²)	Nb espèces flore
Arthezé	8,65	185
Bazouges-Cré-sur-Loir	47,09	642
Bousse	12,02	250
Clermont-Créans	17,82	237
Courcelles la Forêt	19,6	472
Crosmières	20,45	297
La Chapelle d'Aligné	34,04	353
La Flèche	74,21	972
La Fontaine Saint Martin	13,72	225
Ligron	13,48	245
Mareil sur Loir	11,83	290
Oizé	16,91	138
Thorée les Pins	28,18	482
Villaines sous Malicorne	19,16	225
Intercommunalité	336,20	1295

Il existe une disparité entre les communes qui n'ont pas été couvertes de la même façon par les inventaires depuis 2000. Les communes de la Flèche et Bazouges-Cré-sur-Loir concentrent le plus grand nombre d'observations car elles contiennent des zonages naturels régulièrement inventoriés comme la réserve naturelle régionale des Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche.

Biodiversité du territoire

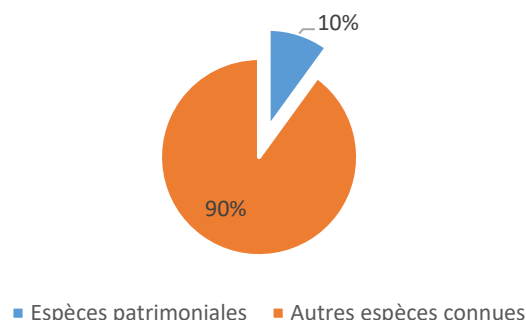


Les plantes patrimoniales recensées depuis 2000

Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur la liste rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit appartenant aux listes d'espèces protégées en région ou en France.

Sur le territoire, **129 espèces de plantes patrimoniales** ont été observées depuis 2000. Ce sont globalement les communes les plus prospectées (nombre d'observations) qui comportent le plus de plantes patrimoniales et inversement.

Plantes patrimoniales



Le territoire de la CCPF est situé dans le bassin parisien, dans un secteur calcaire. Il est traversé notamment par la vallée alluviale du Loir, assez large, présentant une très grande diversité de milieux humides ou marécageux, et bordée par des coteaux calcaires à végétation xérophyle. Les milieux alcalins sont rares dans la région Pays de la Loire et abritent une flore particulière ce qui explique que le territoire étudié abrite un grand nombre d'espèces rares et menacées. Les milieux les plus remarquables sont notamment les pelouses calcicoles sèches, les bas-marais alcalins et les zones tourbeuses. Ces milieux remarquables occupent de petites surfaces et les espèces qui y sont inféodées sont devenues rares.

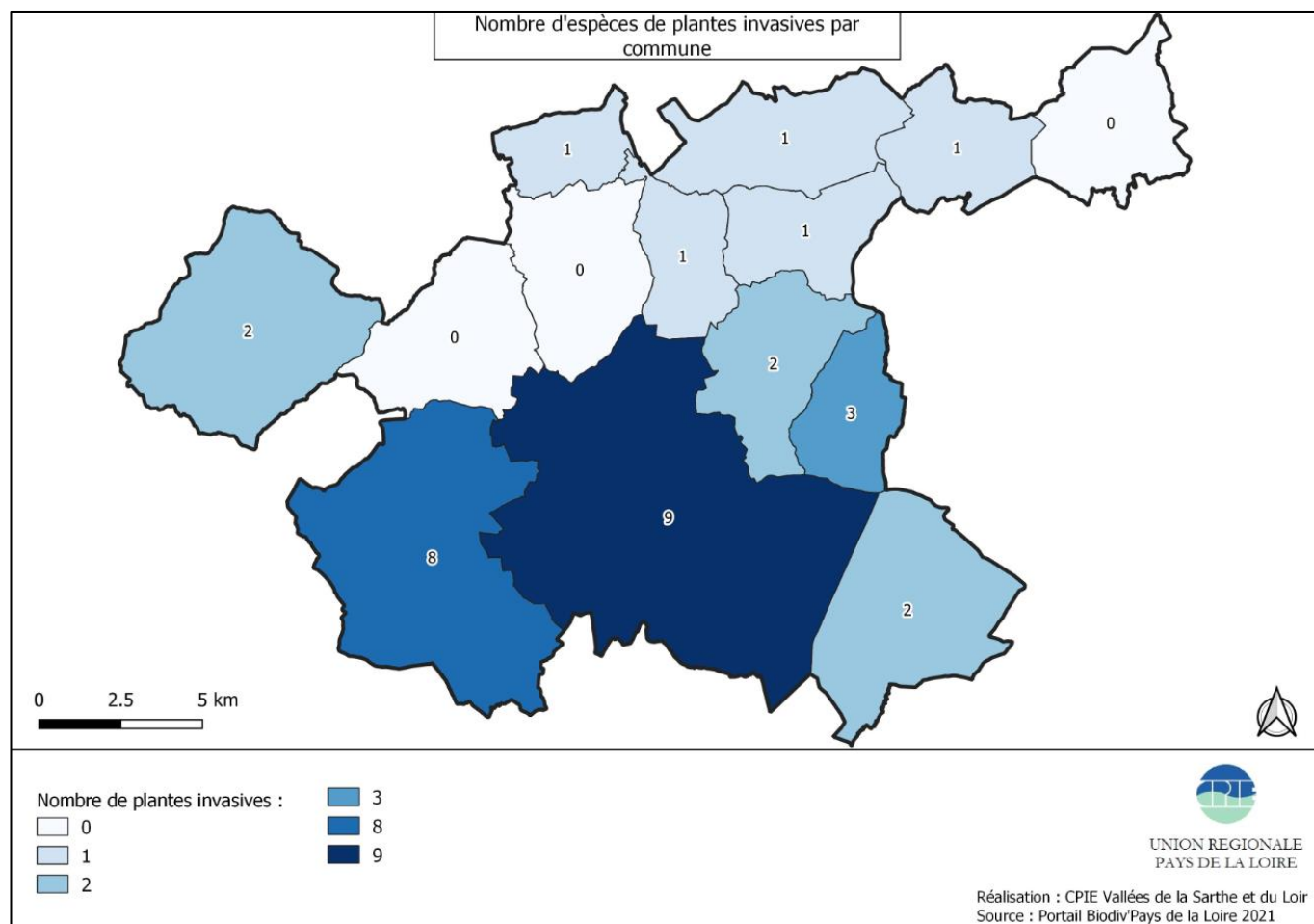
Zoom espèces :

- La **Grassette du Portugal** (*Pinguicula lusitanica*) est une espèce pionnière sur des sols très humides de plages nues dans des secteurs de landes et de marécages, sur l'argile ou le sable très humide des fossés, ainsi que sur la tourbe nue où elle accompagne les plantes pionnières des tourbières.
- La **Rossolis à feuilles rondes** (*Drosera intermedia*) est une plante de tourbière et de landes tourbeuses, généralement présente sur des tapis de sphaignes ou sur la tourbe dénudée.
- L'**Ornithope comprimé** (*Ornithopus compressus*) est une espèce typique des pelouses oligotrophes sableuses acides très ouvertes et arides est principalement localisé sur les sables graveleux des terrasses alluviales et sur les niveaux non calcaires des sables cénomaniens. L'espèce est assez vagabonde et apparaît souvent à la faveur d'un remaniement du substrat, disparaissant ensuite quand le milieu se referme.
- La **Nivéole d'été** (*Leucojum aestivum* L. subsp. *aestivum*) est une plante hygrophile qui se développe dans les prairies humides alluviales, parfois en sous-bois clair sur sols plutôt riches, ou dans des fossés.



Flore invasive

Une espèce exotique envahissante est une espèce (animale ou végétale) exotique (allochtone) dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite) sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ce type d'espèce est qu'elle accapare une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu'elle se nourrisse directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité.



Biodiversité du territoire

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

Depuis 2000, **13 espèces de plantes invasives avérées** sont connues sur la communauté de communes du Pays Fléchois :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Ambrosie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Azolle fausse-filicule (*Azolla filiculoides*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)
- Pomme épineuse (*Datura stramonium*)
- Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Myriophylle du brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Le Robinier faux-acacia est l'espèce la plus représentée sur le territoire, présente dans 9 des 14 communes. Arbre originaire d'Amérique du Nord, ses fruits se disséminent facilement par le vent et l'eau et gardent très longtemps leur pouvoir germinatif. L'Herbe de la Pampa, une plante herbacée introduite d'Amérique du Sud et cultivée pour l'ornementation des jardins, colonise facilement les bords de routes, voies ferrées et terrains vagues grâce à une dissémination des graines par le vent et par le transport de terre infestée.



Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)



Herbe de la pampa
(*Cortaderia selloana*)



Ailante glanduleux
(*Ailanthus altissima*)

FAUNE VERTEBREE

Source des données

Les données utilisées sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire et ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains, les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

L'analyse sera portée sur l'état des connaissances sur différents groupes taxonomique en prenant compte de la diversité d'espèces par commune et du nombre d'espèces patrimoniales présentes sur le territoire Fléchois.

Les groupes taxonomiques comprennent :

- les vertébrés : Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères (les Poissons n'ont pas pu être intégrés car les données n'ont pas pu être transmises dans le temps imparti)*
- les invertébrés : Insectes, Arachnides, Crustacés et Mollusques*

Il sera également mis en évidence les espèces d'intérêt patrimonial. Une espèce est considérée comme patrimoniale lorsque celle-ci présente un statut de protection, un statut de conservation défavorable (espèces inscrites sur une liste rouge régionale et/ou nationale) et des espèces rares (espèces déterminantes ZNIEFF).

L'effort de prospection sera également pris en compte dans l'analyse, en comparant le nombre d'observations par groupe taxonomique au sein de la communauté de communes du Pays Fléchois.

L'état des connaissances et l'effort de prospection permettent d'apprécier les connaissances globales sur la biodiversité d'un territoire et de définir leur niveau de cohérence.

Biodiversité du territoire

L'essentiel

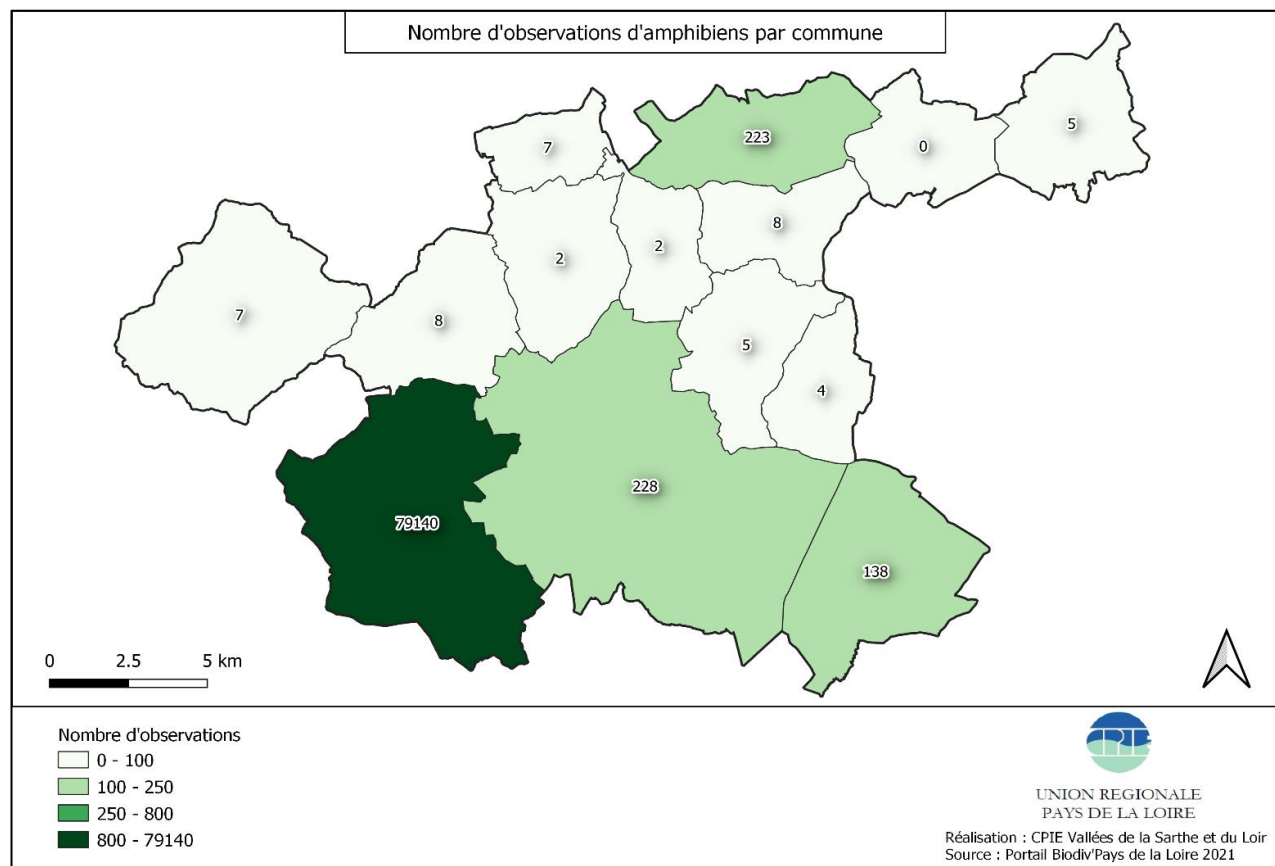
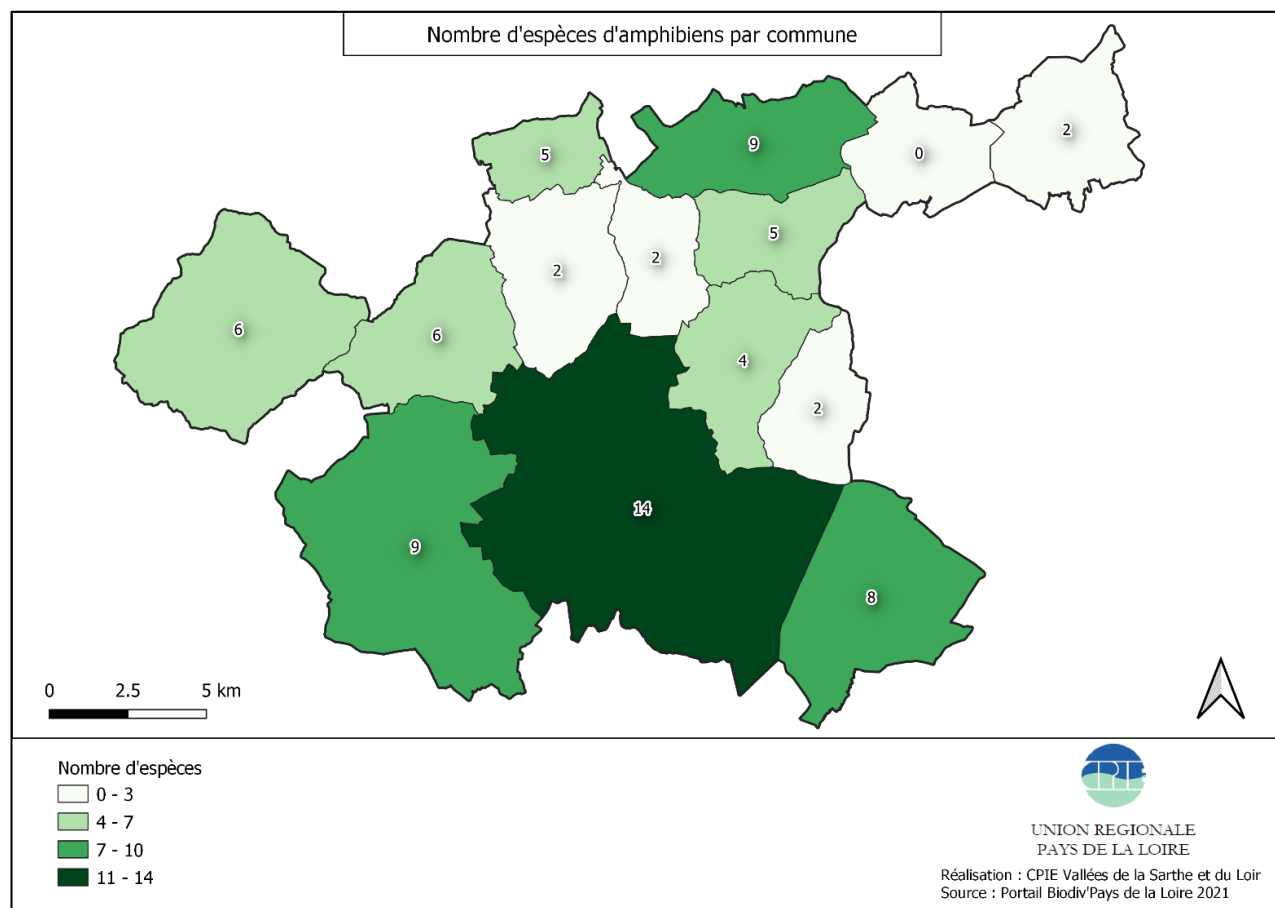
300 espèces entre 2000 et 2021 | Inégalité des connaissances entre les communes | **75%** des observations appartiennent au groupe des **Amphibiens** | **78%** des taxons sont des **Oiseaux** | Faibles connaissances sur les Mammifères hors chauves-souris.

Communes	Superficie (km²)	Nb espèces vertébrées	Espèces d'intérêt patrimonial connues
Arthezé	8,65	42	13
Bazouges-Cré-sur-Loir	47,09	202	76
Bousse	12,02	20	6
Clermont-Créans	17,82	102	33
Courcelles-la-Forêt	19,6	140	48
Crosnières	20,45	36	11
La Chapelle-d'Aligné	34,04	81	20
La Flèche	74,21	275	114
La Fontaine-Saint-Martin	13,72	56	13
Ligron	13,48	38	7
Mareil-sur-Loir	11,83	53	15
Oizé	16,91	58	20
Thorée-les-Pins	28,18	118	42
Villaines-sous-Malicorne	19,16	35	11
Intercommunalité	336,20	300	125

Les Amphibiens

Les amphibiens sont des espèces liées aux milieux humides et aquatiques présents sur le territoire. 17 espèces ont été référencées en Sarthe, seulement 14 sont potentiellement présentes sur le territoire de la CCPF. Elles utilisent une large gamme de milieux aquatiques pendant leur période de reproduction. Ainsi, certaines espèces vont privilégier les mares sans poissons bien végétalisées comme les tritons ou la Rainette verte, alors que d'autres utilisent les milieux peu profonds en milieu boisé comme la Salamandre tachetée ou très ouvert et temporaire comme le Pélodyte ponctué ou le Crapaud calamite. Certains préfèrent les milieux profonds comme les étangs de pêche, c'est le cas pour le Crapaud épineux (anciennement Crapaud commun) ou certaines espèces du groupe des Grenouilles vertes. Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées au niveau national.

Biodiversité du territoire



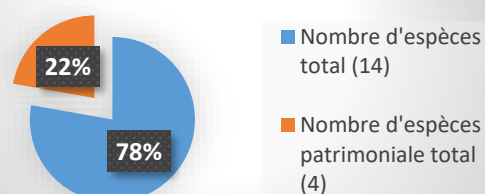
Biodiversité du territoire

L'état des connaissances sur les amphibiens du territoire est très disparate. 4 communes présentent un effort de prospection fort (La Flèche, Bazouges-Cré-sur-loir, Thorée-les-Pins et Courcelles-la-Forêt). Cela s'explique notamment par la réalisation d'études sur ces communes (projets d'inventaires sur des forêts privées, suivis de mares dans le périmètre du site Natura 2000 de la Vallée du Loir, suivi du passage à petite faune sur les Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche entre 2007 et 2019), suivis de mares dans le cadre du projet Un Dragon dans mon jardin !). Ainsi on peut relever que la commune de Bazouges-Cré-sur-Loir concentre **99% des observations** d'amphibiens lié au suivi du passage à petite faune où la population d'amphibiens oscille entre 4000 et 8000 individus selon les années.

En termes de diversité, plusieurs communes présentent une richesse spécifique supérieure à 6 espèces sur les 14 espèces potentiellement présentes sur le territoire. La Flèche présente la diversité la plus importante. Cela est notamment liée aux habitats aquatiques très hétérogènes sur la commune : mare prairiale, mare forestière, dépressions inondées, fossés tourbeux, ancienne ballastière, etc. mais également à la pression d'inventaire exercée. En effet dans le cas de certaines communes seulement 1 ou 2 sites ont fait l'objet d'inventaires et n'est donc pas représentatif.

Sur les **14 espèces d'amphibiens** recensées sur le territoire, on compte **4 espèces patrimoniales** au sein de la CCPF.

Les amphibiens patrimoniaux



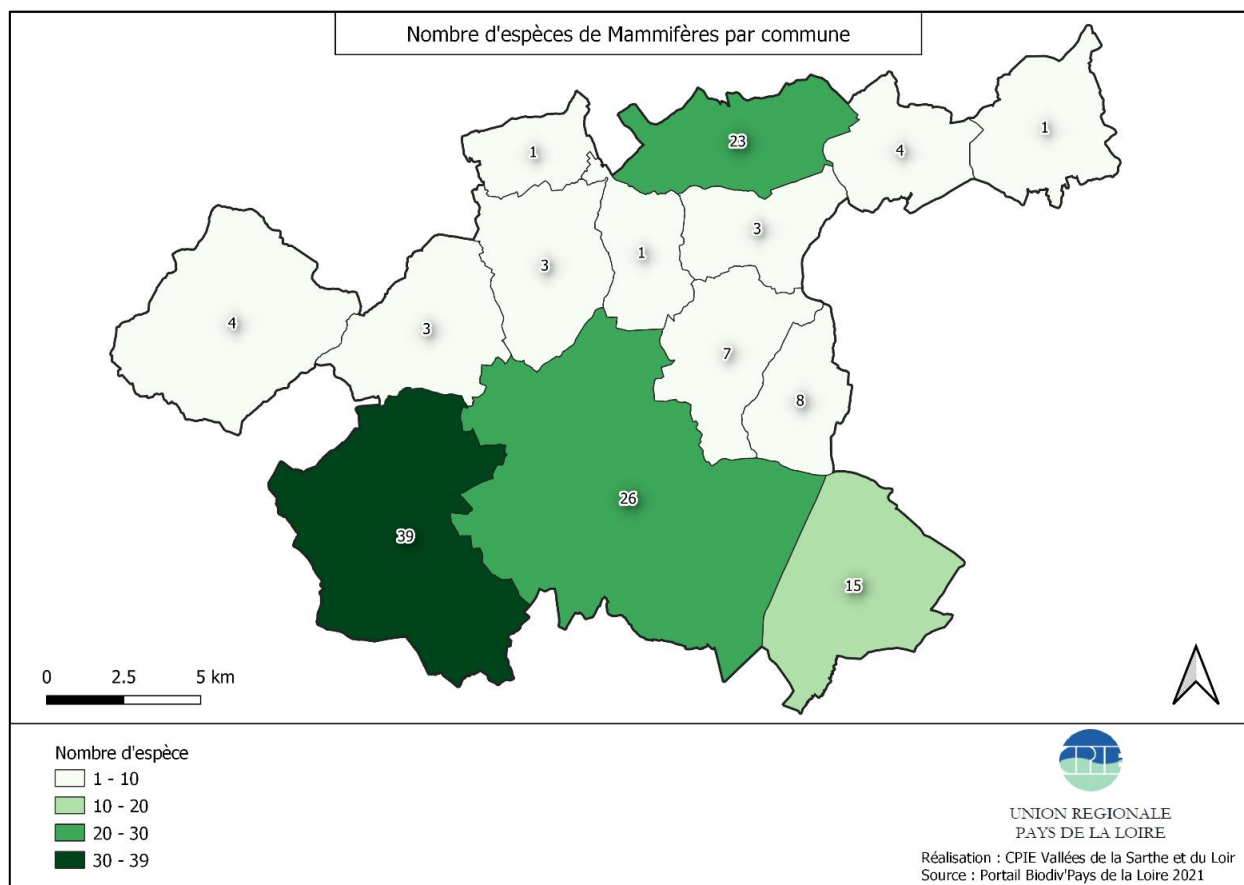
Zoom espèces :

- Le **Triton alpestre** (*Ichthyosaura alpestris*) a un mode de vie aquatique pendant son stade larvaire et en période d'accouplement et de ponte. On le retrouve dans divers habitats avec une forte densité de points d'eau stagnante avec la présence de boisements à proximité des points d'eau. En Pays de la Loire, on le retrouve surtout en Sarthe et en Mayenne. Au sein de la CCPF, il est mentionné dans les communes d'Arthezé, de Clermont-Créans, la Flèche et Crosnières.
- **Triton crêté** (*Triturus cristatus*) en période de reproduction, migre vers des mares pour se reproduire et y pondre. Il a besoin de mares profondes ensoleillées à proximité de son habitat terrestre et préférentiellement végétalisées. On le retrouve principalement dans les mares prairiales mais parfois aussi en contexte forestier. Les communes d'Arthezé, Bazouges-Cré-sur-Loir, Courcelles-la-Forêt, Crosnières et la Flèche accueillent le Triton crêté.
- L'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) évolue dans les milieux boisés, pentes rocheuses, zones sableuses et jardins. Il affectionne également le petit patrimoine bâti tel que les murets en pierre. Il dépend de la présence de points d'eau stagnante sur son habitat pour se reproduire et pondre. L'alyte accoucheur est mentionné sur les communes de La Flèche et de Ligrion (et plus récemment sur Crosnières en 2021).



Les Mammifères

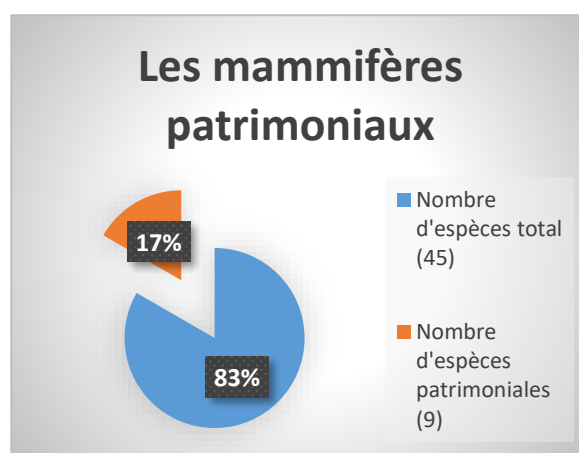
Parmi les 78 espèces de mammifères recensées en Sarthe, 45 ont été notifiées sur le Pays Fléchois. Un focus sera porté sur les chiroptères (chauves-souris) car les connaissances acquises par le CPIE permettent de préciser les enjeux sur ce groupe.



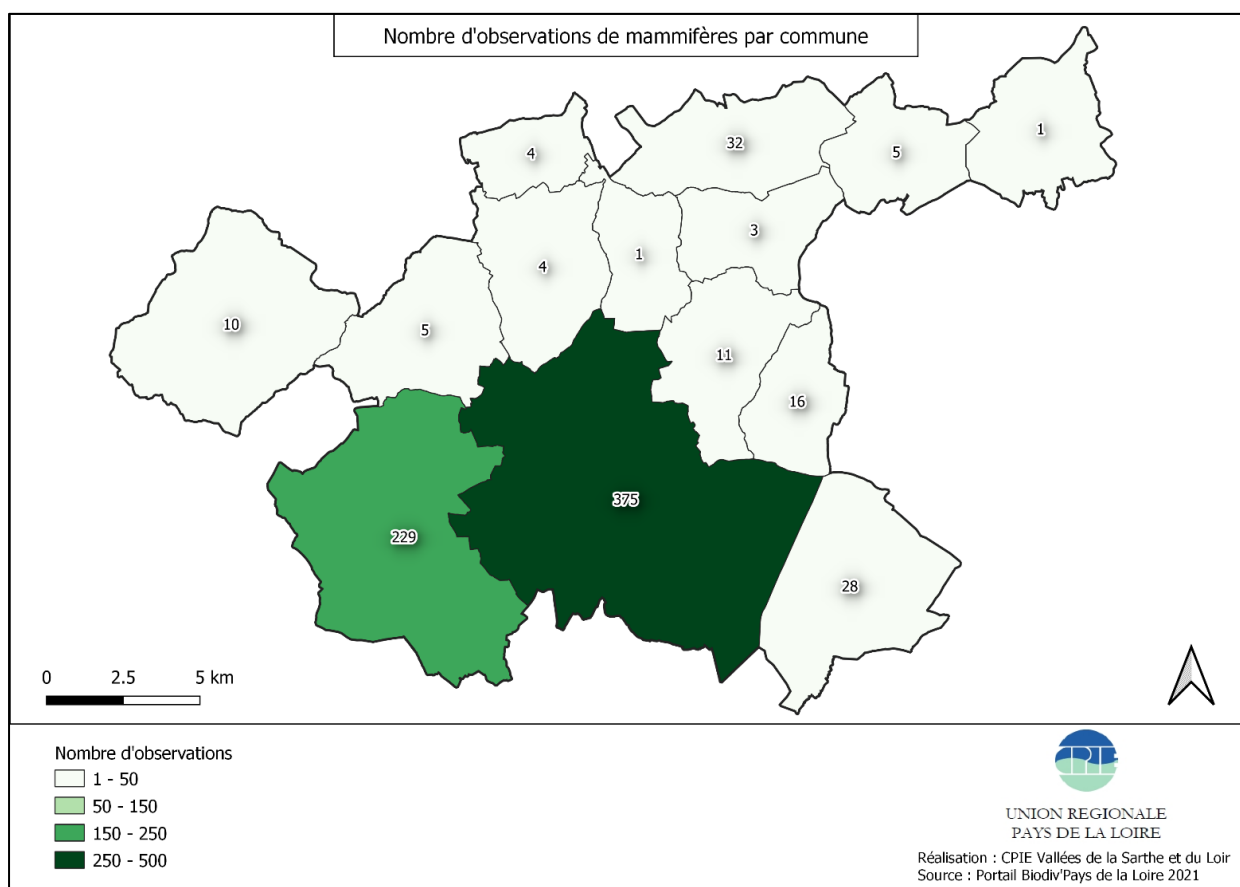
L'état des connaissances sur les mammifères du territoire est dans l'ensemble faible et disparate, seule 3 communes présentent une moyenne à forte diversité d'espèces (La Flèche, Bazouges-Cré-sur-Loir et Courcelles-la-Forêt). Au vu du nombre d'observations par commune, on constate une **pression d'observation insuffisante et inégale** sur le territoire. A noter qu'au sein des mammifères, ce sont principalement les chauves-souris qui ont été étudiées ainsi que les mammifères semi-aquatiques.

Parmi les **45 espèces de mammifères** recensées sur le territoire, on compte **9 espèces patrimoniales** au sein de la CCPPF.

Concernant les mammifères semi-aquatiques, on note la présence du Castor d'Europe localisé sur le Loir. On peut préciser que la première mention du Castor en Sarthe est de 1999 et la donnée est Fléchoise. On retrouve également des milieux propices à la présence de rongeurs rares comme la Musaraigne aquatique et le Campagnol amphibie, qui fréquente les berges des cours d'eau, mares mais aussi les zones humides.



Biodiversité du territoire



Zoom espèces :

- Le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*) disparu de l'ouest de la France au XVII^e siècle recommence à coloniser le Loir en Sarthe depuis une vingtaine d'années. L'espèce inféodée aux cours d'eau de part son mode de vie aquatique mène une vie nocturne rendant l'estimation de ses populations difficile. Néanmoins, sa présence peut être relevée grâce aux traces qu'ils laissent sur la rive (branches ou bois taillés, empreintes, ...).
- Le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*) est un petit rongeur inféodé aux milieux humides et aquatiques riches en végétation semi-aquatique. Deux belles populations sont présentes sur le territoire Fléchois notamment sur les Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche et sur la zone humide d'Arthezé.



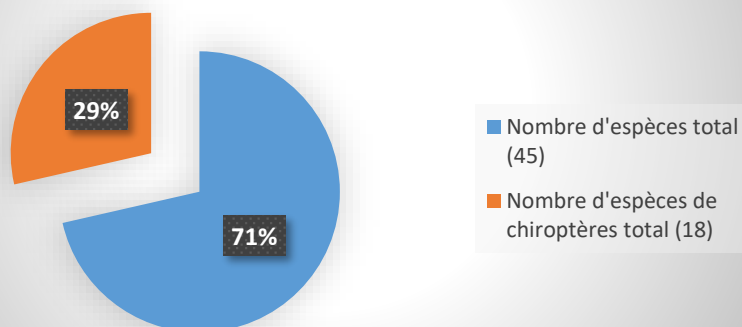
Biodiversité du territoire

Parmi les espèces de mammifères recensées, 29% des espèces sont des chauves-souris.

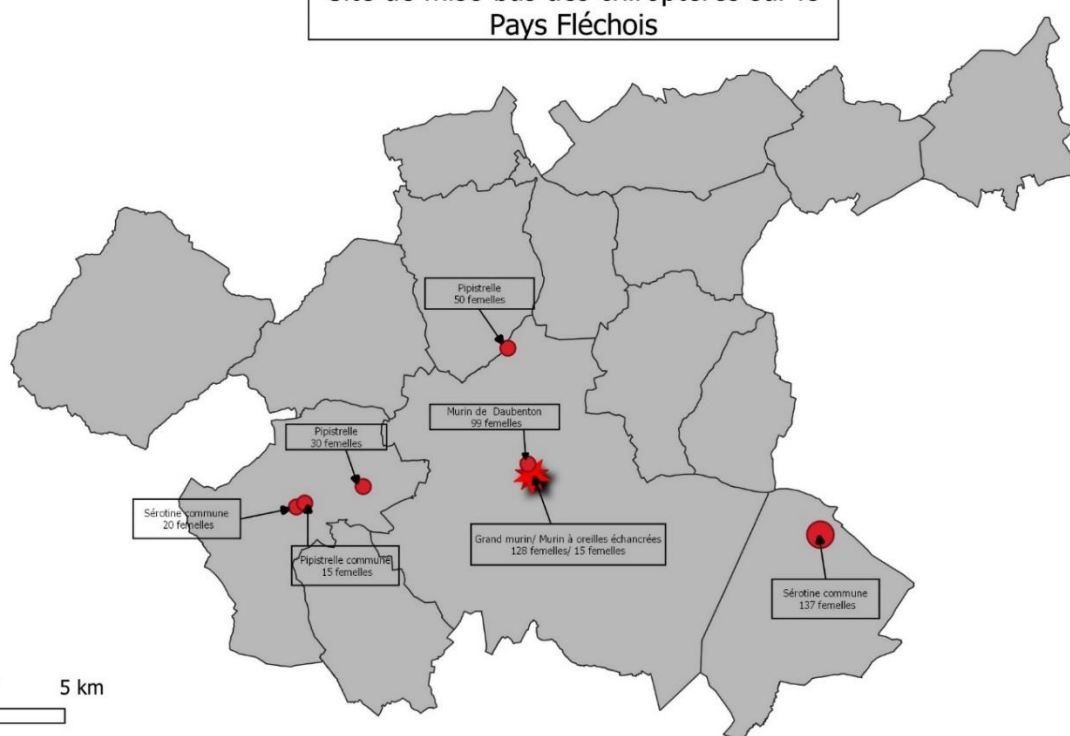
18 espèces de chiroptères sont présentes sur le territoire du Pays Fléchois sur 22 espèces recensées sur le département.

Ce bon état des connaissances sur les chauves-souris s'explique par un effort de prospection plus important au travers d'actions mises en place par le CPIE sur le territoire. On peut citer le réseau SOS chiro, opération de médiation et de sauvetage de chauves-souris en détresse ou encore le suivi des gîtes hivernaux dans les anciennes caves comme à Mareil-sur-Loir et le suivi des colonies de mise-bas comme au Prytanée à La Flèche.

Les proportions de chiroptères parmi les mammifères



Site de mise-bas des chiroptères sur le Pays Fléchois



Gîte de mise-bas selon leur importance

- ★ Régional
 - Départemental
 - Local
- Pour chaque site est précisé les espèces présentes sur le site et les effectifs de femelles par espèces



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE
Réalisation : CPIE Vallée de la
Sarthe et Loir
Source : CPIE Vallée de la Sarthe et
du Loir

Biodiversité du territoire

On constate sur les territoires **un enjeu pour la mise-bas des chiroptères**.

On compte un **site d'importance régionale** à La Flèche constitué d'une colonie de Grand murin, d'une colonie de Murin à oreilles échancrées et de Murin de Daubenton avec des effectifs importants d'individus femelles (128 Grands murins en 2021).

On compte également une colonie de Sérotine commune à Thorée-les-Pins d'**importance départementale** (pour une espèce qui voit ses effectifs nationaux en déclin) dont les effectifs de la colonie sont en augmentation depuis 2011.

On retrouve sur Bazouges-Cré-sur-Loir des gîtes d'**importance locale** (Sérotine commune, Oreillard gris et Pipistrelle commune) et un gîte d'importance locale à La Flèche (Pipistrelle commune).

Le territoire du Pays Fléchois présente aussi un enjeu en termes de territoire de chasse pour ces espèces, l'alternance de milieux boisés, ouverts, la présence de corridors dont les réseaux de haies bien préservées selon les communes et la présence de nombreux cours d'eau dont le Loir. On peut citer en exemple, les Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche ou encore la forêt de Vadré à Courcelles-la-Forêt.

Zoom espèces :

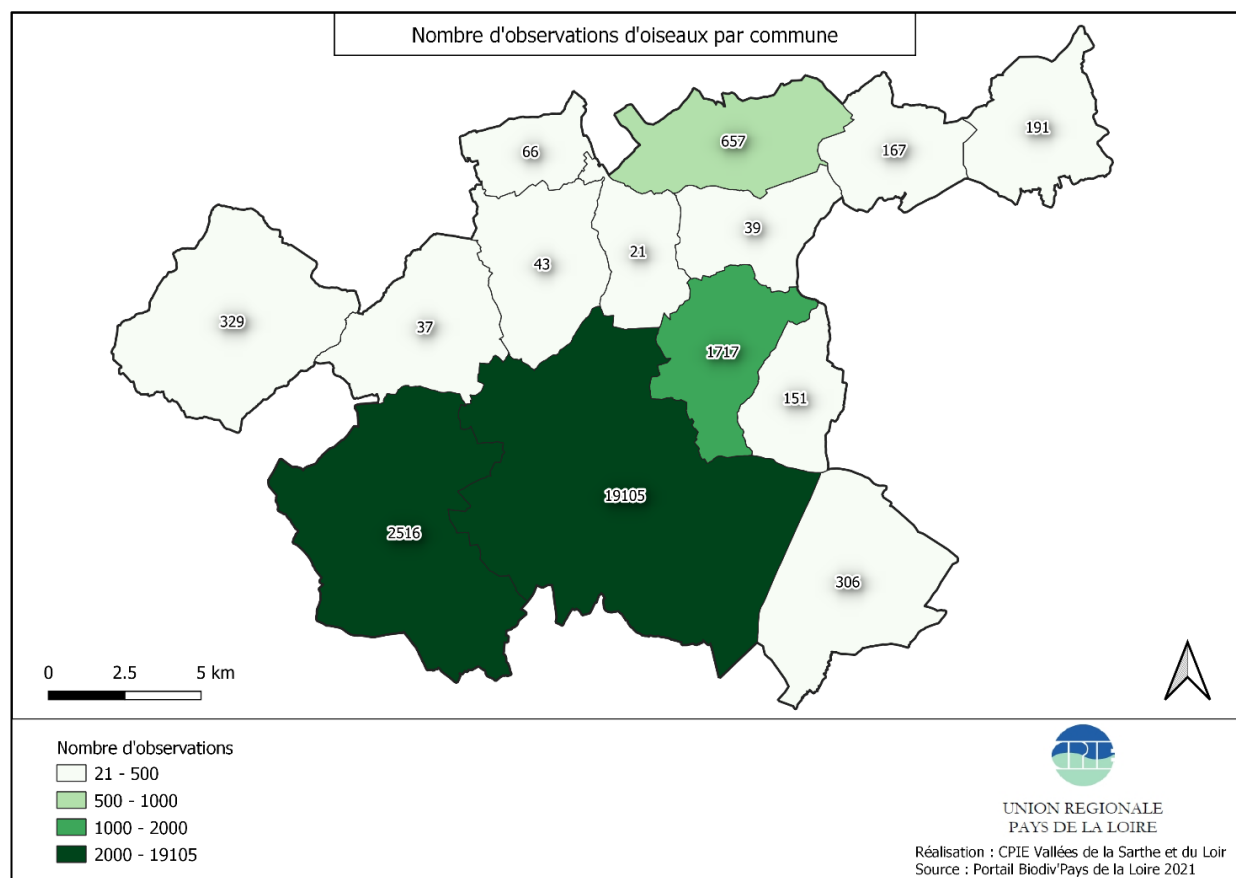
- Le **Grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) utilise différents habitats au cours de son cycle de vie. Cette espèce a besoin d'habitat anthropique dans lequel les femelles se rassemblent l'été pour y mettre bas et élever leurs jeunes. Elle chasse en forêts, prairies, petits bois. L'hiver, elles hibernent dans des grottes ou des souterrains. Dans les années 60, le Rhinolophe a vu ses effectifs baisser de façon alarmante. Aujourd'hui il recolonise le territoire, mais reste malgré tout sensible à la destruction ou la modification de ses gîtes de mise-bas. En Sarthe, les populations sont suivies été comme hiver par comptages. Sur le département, 1117 femelles ont pu être recensées sur 12 gîtes de mise-bas.
- Le **Murin de Bechstein** (*Miotys bechsteinii*) évolue uniquement en milieux forestiers, où sa présence est souvent l'indice d'un écosystème en bonne santé. Lors de la mise-bas, les femelles se regroupent en petits groupes (jusqu'à 30 individus) dans des cavités d'arbres. Elles ont besoin de nombreux gîtes favorables dispersés sur leur territoire de chasse, ce qui rend l'espèce sensible aux modifications de son habitat. Le Murin de Bechstein est en partie menacé par la fragmentation des massifs forestiers qui, à terme, a pour effet d'isoler les populations. Le suivi de cette espèce est difficile en dépit du contexte forestier, ses effectifs sur le territoire manquent de précision.



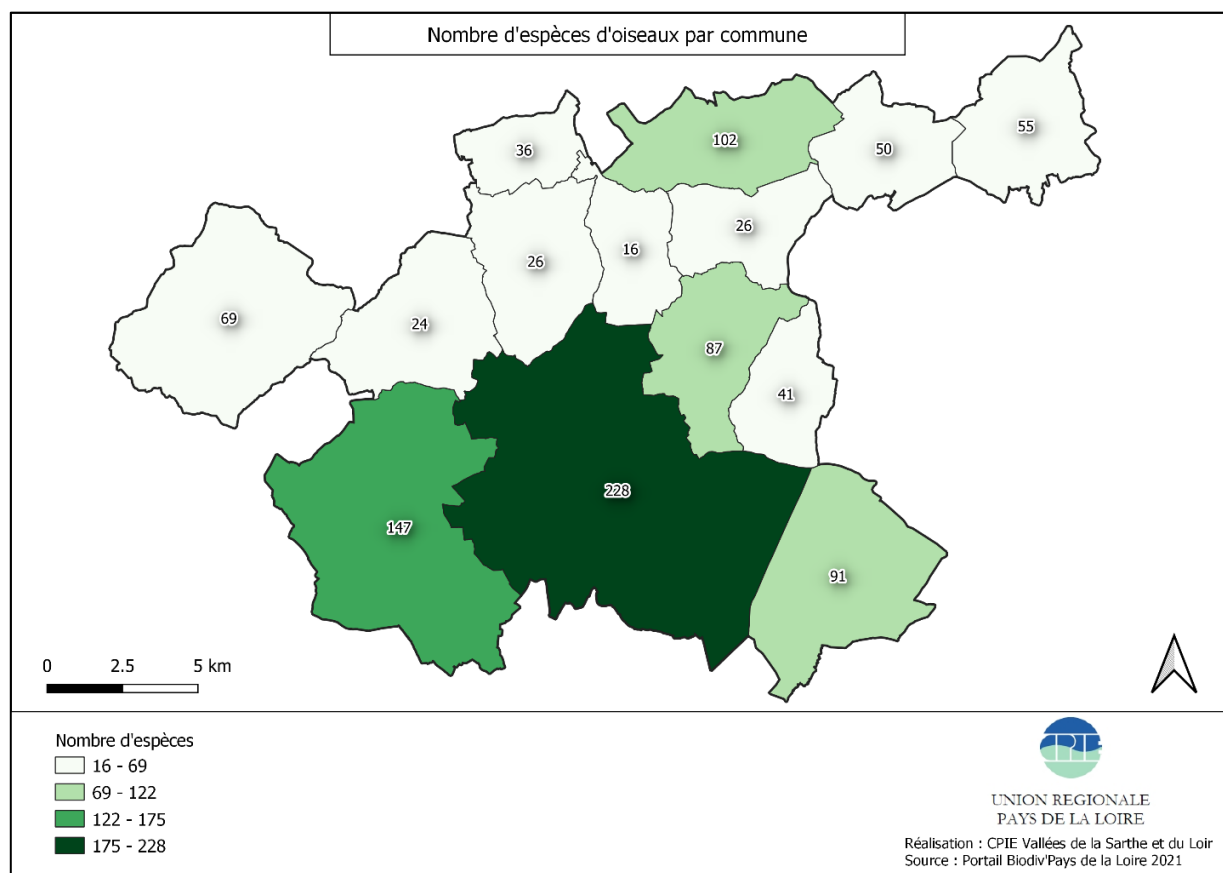
Biodiversité du territoire

Les Oiseaux

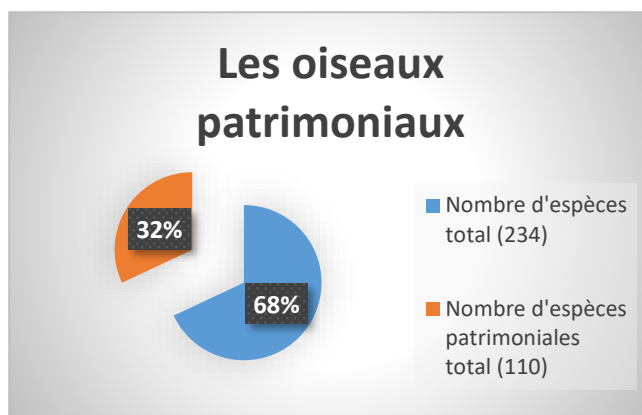
Au total **25 345 données** ont été mobilisées sur la période 2000-2021. La **pression d'observation est inégale** sur le territoire. Cette inégalité s'explique de par la présence de deux sites importants pour l'accueil des oiseaux qui sont régulièrement suivis. A savoir les lacs de la Monnerie à La Flèche et les Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche qui présente l'une des plus grandes roselières sarthoises d'intérêt pour les oiseaux paludicoles. Ces deux communes concentrent **85% des observations** faites sur les oiseaux.



Biodiversité du territoire



Au total 234 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur le territoire Fléchois sur les 333 espèces recensées dans le département de la Sarthe. Il faut néanmoins préciser que parmi les 333 espèces, certaines ne sont pas observées de manière régulière dans le département. Le territoire du Pays Fléchois présente une diversité de milieux naturels ce qui permet d'expliquer le nombre important d'espèces recensées dont **110 espèces d'intérêt patrimonial**.



Zoom espèces :

En effet, ce territoire est marqué par de nombreuses zones humides, cours d'eau et grands plan d'eau issus de l'extraction de granulats. On peut ainsi citer en exemple les espèces suivantes :

- La **Mouette mélanocéphale** (*Larus melanocephalus*), espèce migratrice qui hiverne en France sur le littoral atlantique et méditerranéen. Elle est présente sur les lacs de la Monnerie avec la Mouette rieuse et constitue la plus grande colonie mixte de laridés du département (environ 300 couples).



Biodiversité du territoire

- L'**Hirondelle des rivages** (*Riparia riparia*) est une espèce migratrice qui nidifie notamment en Sarthe. Inféodée aux milieux aquatiques, elle creuse son nid dans les parois abruptes de cours d'eau ou en bord de plans d'eau. On retrouve plusieurs colonies installées en vallée du Loir, notamment sur les lacs de la Monnerie et sur les carrières à proximité.



- Le **Bruant des roseaux** (*Emberiza schoeniclus*) est inféodé aux zones humides présentant des roselières. Le Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche est notamment reconnu pour accueillir en dortoir les passereaux lors de la migration. Ce sont ainsi plusieurs centaines d'individus qui peuvent être comptabilisés selon les années.



Les milieux bocagers sont également bien représentés sur le territoire. Certaines communes ont un maillage encore bien conservé qui alterne réseaux de haies, petits bosquets et des milieux prairiaux qui permet le maintien de certaines espèces patrimoniales comme :

- La **Chevêche d'Athéna** (*Athene noctua*) est un rapace facilement identifiable avec son allure de « petite chouette ». Contrairement aux autres chouettes et hiboux, elle est principalement active la journée et évolue principalement dans les milieux ouverts tels que les vergers, prairies et haies bocagères. Encore bien présente sur le territoire du Pays Fléchois, elle est notamment le rapace nocturne qui a été le plus contacté lors du premier inventaire de l'ABC.



- Le **Torcol fourmilier** (*Jynx torquilla*) est un petit pic qui fréquente les zones bocagères et qui niche dans les vieux arbres à cavité. Très discret et maître dans l'art du camouflage, ses populations sont en forte régression au niveau régional. Cet oiseau est parfois observable au sol chassant les fourmis dans les parcs boisés, les vergers à haute tige ou encore les jardins arborés. Il a été à plusieurs reprises observé sur le coteau de Saint-Germain-du-Val.



Le territoire du Pays Fléchois est également riche en zones boisées et en landes, ce qui permet l'accueil aussi de certaines espèces emblématiques. On peut citer :

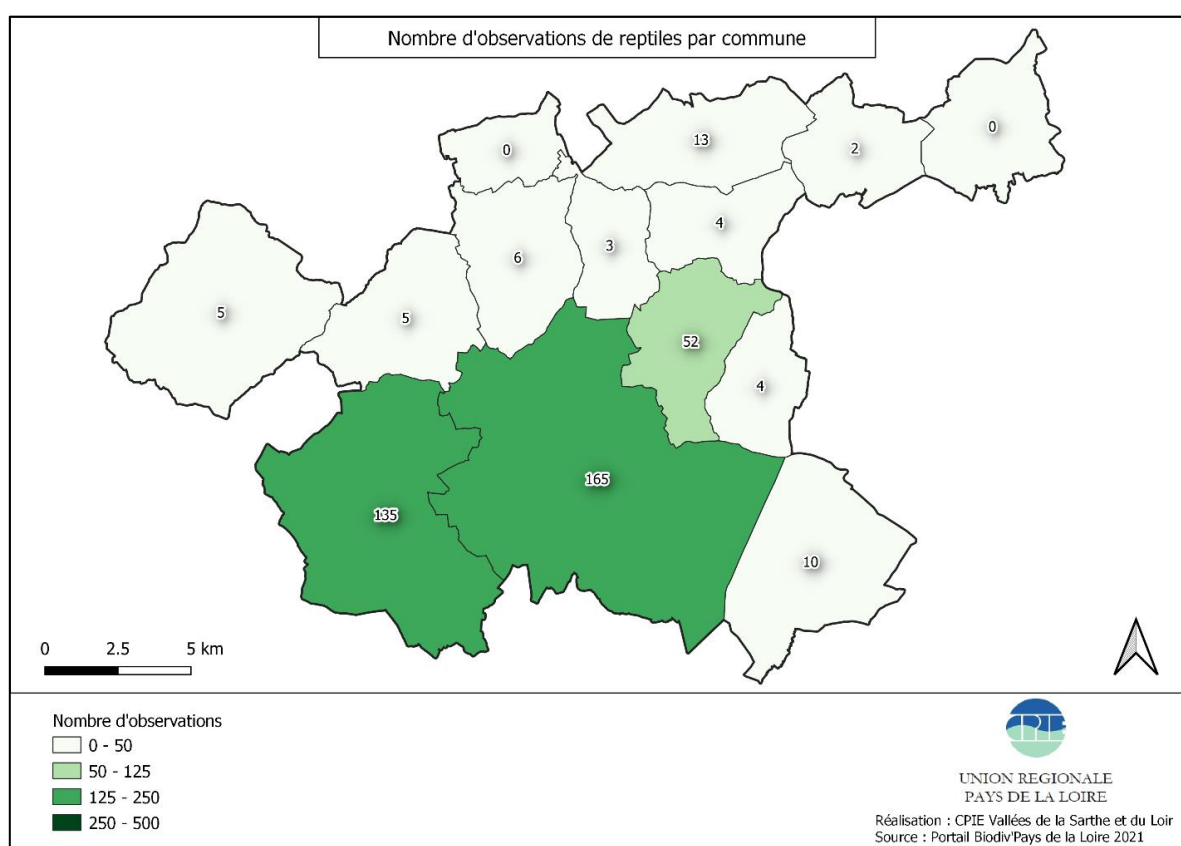
- L'**Autour des palombes** (*Accipiter gentilis*) est un rapace qui utilise principalement les boisements mixtes souvent composés d'une futaie âgée de Pins maritimes avec un sous étage de feuillus. 1 à 2 couples ont été référencés sur le territoire du Pays Fléchois, au niveau de la forêt de Courcelles et sur des boisements au Sud de La Flèche en limite de Thorée-les-Pins.
- La **Fauvette pitchou** (*Sylvia undata*) est un petit passereau peu commun dans le département. Cette fauvette utilise principalement les landes à ajoncs et bruyères, on la retrouve notamment sur les landes de l'aérodrome à la Flèche et également sur les landes de Thorée-les-Pins.

Biodiversité du territoire

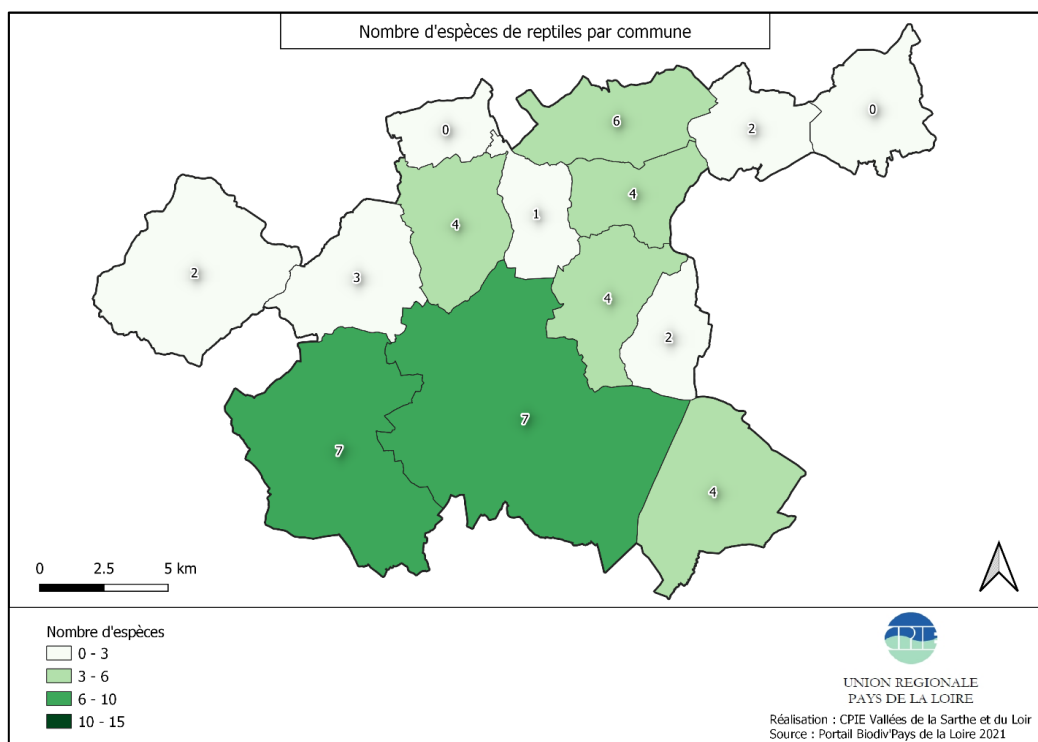
Les Reptiles

11 espèces de reptiles ont été répertoriées en Sarthe, 7 ont été notifiées sur le Pays Fléchois. Parmi les 11 espèces, 3 ne sont pas présentes sur le territoire du Pays Fléchois car elles sont principalement localisées soit dans le Nord soit dans l'Est du département.

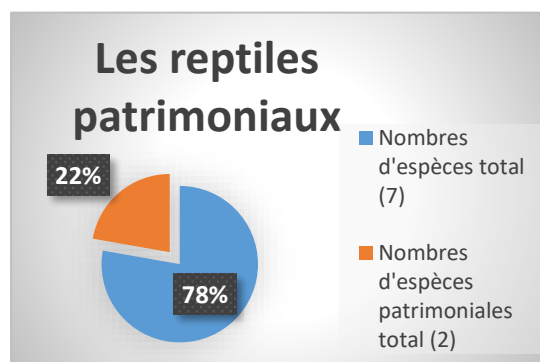
L'état des connaissances sur les reptiles du territoire est dans l'ensemble moyen à faible et réparti **de façon inégale**. 2 communes (Bazouges-Cré-sur-Loir et la Flèche) concentrent **75% des observations** de reptiles et présentent la quasi-totalité des espèces. La différence de pression d'observation est également due aux différents suivis réalisés depuis de nombreuses années sur ces deux communes. Il faut aussi noter que certaines espèces de serpents sont très discrètes comme la Coronelle lisse, la Couleuvre vipérine et la Vipère aspic et donc pas toujours aisées à détecter. Néanmoins les habitats propices aux reptiles : lisières de bois, zones de landes, réseau de haies et mares, sont bien présents sur le territoire du Pays Fléchois.



Biodiversité du territoire



Sur les **14 espèces de reptiles** recensées, deux sont d'intérêt patrimoniale. De manière générale, les populations de reptiles sont en régression un peu partout dans la région. Les évolutions des pratiques agricoles et la modification des paysages ont entraîné une disparition et une dégradation des habitats. La destruction systématique des serpents par crainte de morsures et la présence de nombreux chats domestiques n'est pas sans conséquence non plus sur ces populations déjà affaiblies.



Zoom espèces :

- La **Couleuvre d'Esculape** (*Zamenis longissimus*) se retrouve dans les bosquets, lisières, prairies, coteaux rocheux. Son mode de vie en partie arboricole fait qu'on la retrouve également dans les arbres et parfois les charpentes des maisons. C'est la couleuvre la plus régulièrement observée sur le territoire.
- La **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) affectionne les endroits chauds et secs, lisières de haies et zones de lande. Elle reste difficile à observer car elle est très discrète et se déplace toujours à l'abri dans la couverture végétale de son habitat. Elle a été très peu observée sur le Pays Fléchois.
- La **Vipère aspic** (*Vipera aspis*) vit dans une grande variété d'habitats. Elle est observée dans les terrains accidentés et les milieux secs. Ses populations ont fortement diminuées ces dernières décennies. Elle a très peu été répertoriée sur le territoire malgré des milieux favorables.



Biodiversité du territoire

FAUNE INVERTEEBREE

Par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricaains - GRETIA

L'essentiel

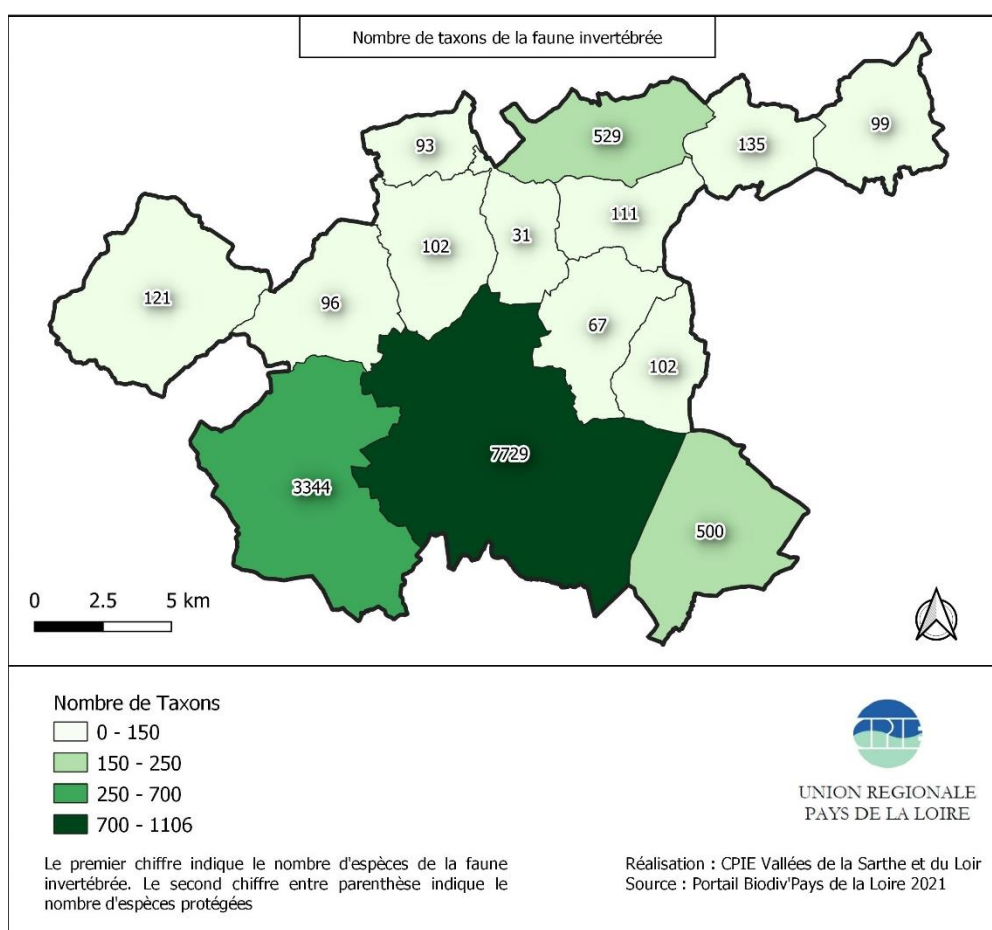
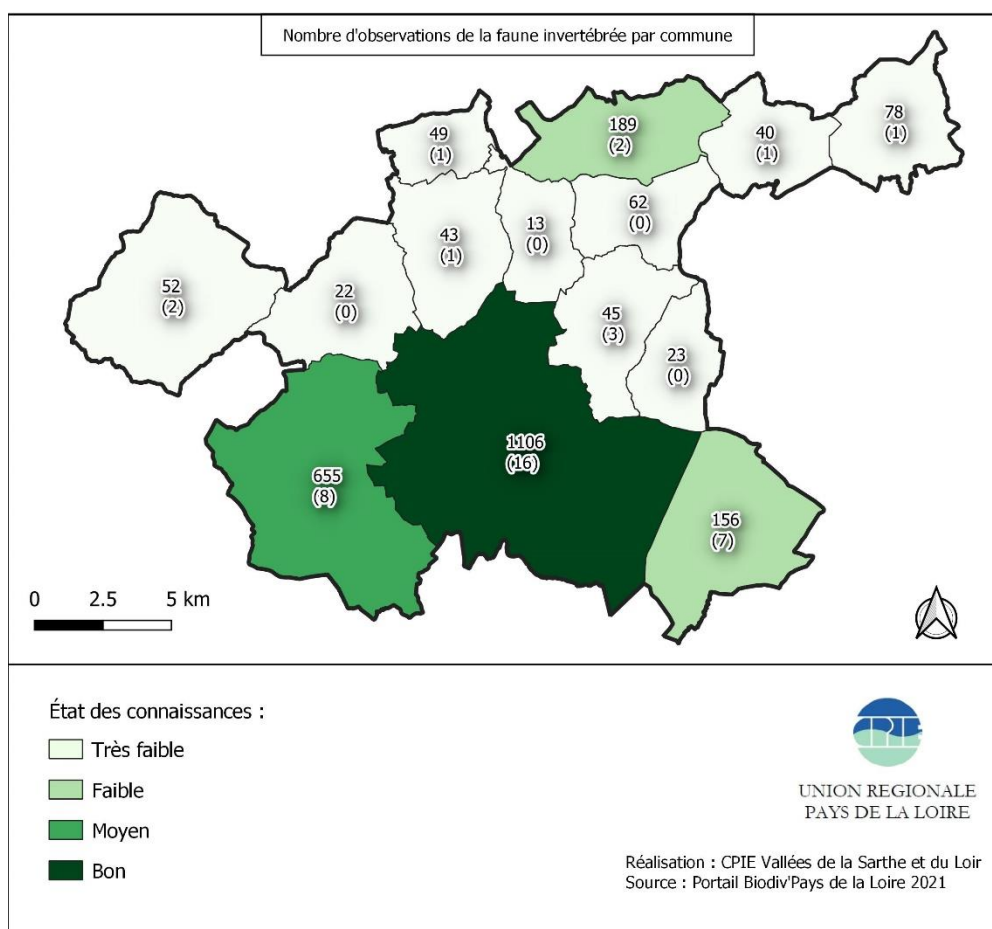
1 379 taxons entre 2000 et 2021 | Inégalité des connaissances entre les communes | **85%** des taxons appartiennent à la classe des **Insectes** | **13%** des taxons sont des **Arachnides** | **56** espèces d'odonates | Très faibles connaissances sur les autres groupes.

Communes	Superficie (km ²)	Nb espèces invertébrées	Espèces d'intérêt patrimonial connues
Arthezé	8,65	49	1
Bazouges-Cré-sur-Loir	47,09	655	8
Bousse	12,02	13	0
Clermont-Créans	17,82	45	3
Courcelles la Forêt	19,6	189	2
Crosnières	20,45	22	0
La Chapelle d'Aligné	34,04	52	2
La Flèche	74,21	1106	16
La Fontaine-Saint-Martin	13,72	40	1
Ligron	13,48	62	0
Mareil-sur-Loir	11,83	23	0
Oizé	16,91	78	1
Thorée-les-Pins	28,18	156	7
Villaines-sous-Malicorne	19,16	43	1
Intercommunalité	336,20	1379	19

Le lot de données recueillies concerne **1 657 taxons différents**. Si l'on considère le pas de temps **2000-2021**, c'est **1 379 taxons identifiés** sur le territoire. Le terme de taxon correspond à toute unité de classification des êtres vivants (genre, famille, espèce, sous-espèce, ...). Ici, il s'agira principalement de genre, d'espèces et de sous-espèces. La richesse inventoriée dans chaque commune est très variable et est avant tout le reflet de la pression de prospection, très inégale sur le territoire. Néanmoins, de réelles différences de richesse liées aux spécificités environnementales des différents territoires communaux peuvent exister. Le cas échéant, elles n'apparaissent pas à la seule lueur de ces indicateurs globaux.

Les **insectes** représentent à eux seuls plus de **85 % du nombre total de taxons inventoriés** et les **arachnides** plus de **12 %** sur les **15 % d'autres invertébrés**. Le groupe des **odonates** présente notamment une richesse remarquable avec **56 espèces**, soit près de **85 % de la faune signalée sur l'ensemble de la région des Pays de la Loire**. **174 espèces d'araignées** rencontrées sur le territoire de la CCPF, ce qui représente **un quart des espèces connues dans les Pays de la Loire**.

Biodiversité du territoire



Biodiversité du territoire

La faune invertébrée – Pression de prospection

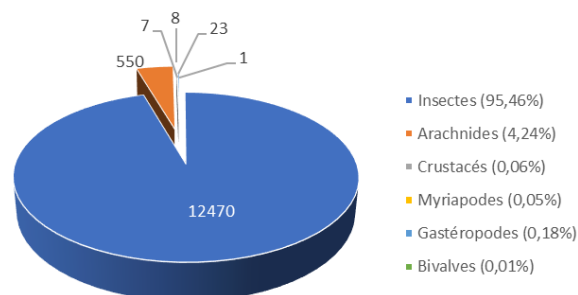
Par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricaains - GRETIA

L'essentiel

13 059 données entre 2000 et 2021 | Répartition très inégale des données (la grande majorité des données concernent les communes de La Flèche et de Bazouges-Cré-sur-Loir) | 95 % d'insectes | Manque de connaissances sur les autres groupes (mollusques notamment).

Un total de **13 059 données d'invertébrés** continentaux a été mobilisé sur le territoire de la CC PF sur la période allant de **1909 à mars 2021**. Il convient de préciser que toutes les données de 2021 n'ont pas pu être prises en compte dans la partie « pression de prospection » faute d'avoir pu accéder à l'ensemble des données brutes.

Nombre d'observations selon les Taxons



Les données sont inégalement réparties sur le territoire même si elles concernent l'ensemble des communes. Deux communes apparaissent nettement mieux prospectées que les autres. Il s'agit de **La Flèche** qui comptabilise 7 729 données (**60% du total**) et **Bazouges-Cré-sur-Loir** avec 3 344 données (**25%**). Le nombre de données pour les autres communes n'excède pas les 529 et la commune la moins bien prospectée (Bousse) ne compte que 31 données d'invertébrés.

Un large territoire, situé entre La Flèche au sud et la forêt de Courcelles au nord, apparaît nettement moins pourvu de données. La **majorité des données** se concentrent **le long de certaines rivières et des zones humides**, ayant fait l'objet d'une **bonne pression de prospections odonatologiques** notamment. La rivière, le Loir, et les milieux aquatiques et humides alluviaux annexes (lac de la Monnerie, marais de Cré-sur-Loir/La Flèche...) ou encore les étangs forestiers de la forêt de Pugle ont notamment fait l'objet de nombreux inventaires. L'aérodrome de La Flèche et ses abords, ainsi que la forêt de Courcelles au nord du territoire, concentrent également un grand nombre de données.

Les **différents groupes d'invertébrés** sont **inégalement représentés** dans ce jeu de données. Les **insectes** représentent **95 % des données**, témoignant d'un **manque de connaissances dans les autres groupes d'invertébrés**, notamment les **araignées** et plus encore les **mollusques (gastéropodes et bivalves)**.

Biodiversité du territoire

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

Par le Groupe d'Études des Invertébrés Armoricaux - GRETIA

Au sein des données rassemblées figurent les observations de pas moins de **123 espèces** considérées comme **déterminantes de ZNIEFF** en Pays de la Loire. Seulement **75 d'entre elles ont été vues ou revues dans les deux dernières décennies** (2000-2021). Il s'agit majoritairement d'espèces de papillons et de libellules. Une partie des espèces sont présentées brièvement ci-dessous, en les regroupant au sein de trois cortèges apparaissant comme les plus remarquables à l'échelle du territoire ou à fort potentiel.

Les zones humides et les cours d'eau

Les prairies humides et les marécages abritent de nombreuses espèces d'invertébrés rares, principalement localisées aux systèmes alluviaux du Loir. La majorité d'entre elles occupent les milieux ouverts humides comme :

- le Vertigo Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), un petit escargot d'intérêt européen,
- *Pelusia obtusa*, un papillon nocturne que l'on rencontre uniquement dans les roselières où sa chenille se nourrit d'algues,
- le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), un papillon diurne d'intérêt européen, rare en Pays de la Loire et essentiellement présent dans les prairies humides et mégaphorbiaies de la partie sud du département,
- ou encore le syrphe *Anasimyia transfuga*, espèce localisée en France et en Europe, très rare en Pays de la Loire et dont les deux seules mentions départementales proviennent du marais de Cré-surLoir/La Flèche.

Le territoire abritait aussi historiquement le Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*), un papillon inféodé aux tourbières qui est aujourd'hui considéré comme disparu des Pays de la Loire et qui est par ailleurs devenu très rare et localisé en France. Présente jusque dans les années 1980 au sud de la Flèche, cette espèce a probablement disparue localement suite à la destruction de son biotope lors de travaux d'aménagements.

Le **Loir et ses affluents** abritent un **cortège odonatologique remarquable** avec la présence d'espèces affectionnant certains cours d'eau et rivières lentes, comme le Gomphe semblable (*Gomphus similimus*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ou le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) pour n'en citer que quelques-unes. Ces 3 espèces sont toutes concernées par la déclinaison régionale du **Plan d'actions en faveur des Odonates** et les deux dernières sont réglementairement protégées. Il convient de rappeler en particulier la très forte responsabilité du territoire pour la conservation du Gomphe de Graslin. Cette espèce endémique franco-ibérique est localisée dans la moitié sud-ouest de la France et uniquement présente, dans la Région, sur le Loir et le cours aval de la Sarthe, ce qui lui confère une indéniable vulnérabilité (d'ailleurs classé VU sur la toute récente Liste rouge régionale). Sur le territoire, les petites rivières à cours vif et aux eaux de bonne qualité abritent deux autres espèces de libellules remarquables, le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), cette dernière étant protégée. Un autre cortège odonatologique, lié aux milieux stagnants, se distingue par la présence de plusieurs espèces rares et/ou menacées comme l'Aesche isocèle (*Aeshna isocles*), l'Aesche printanière (*Brachytron pratense*), la Cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*), Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*) ou le Sympétrum noir (*Sympetrum danae*). La reproduction actuelle de ces espèces menacées sur le territoire de la CCPF n'est cependant pas ou plus attestée, en particulier en ce qui concerne le Sympétrum noir, disparu ou au bord de l'extinction sur l'ensemble des Pays de la Loire.

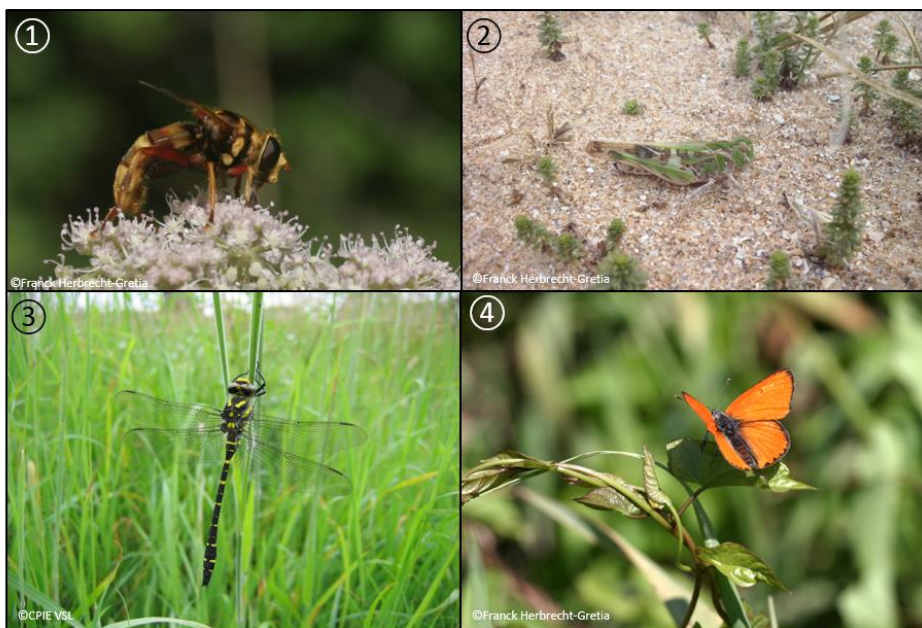
Les prairies maigres et pelouses

Ces milieux accueillent la plupart du temps des **espèces thermophiles** (qui apprécient la chaleur) et bien souvent aussi des **xérophiles** (qui apprécient les milieux secs). Ils ne sont pas très nombreux sur le territoire de la CCPF où ils occupent souvent de petites surfaces à l'exception toutefois de l'aérodrome de la Flèche et de ses abords qui abritent encore de belles surfaces de landes sèches et pelouses siliceuses. Sur le territoire ces milieux accueillent quelques espèces intéressantes comme l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), un papillon protégé qui peut se contenter de petites surfaces de pelouses et d'ourlets calcicoles où pousse sa plante-hôte, l'Origan, pour se maintenir. La très rare Érèse coccinelle (*Eresus kollari*), une araignée au nom évocateur occupe quant à elle les terrains sablonneux, secs et chauds, tout comme l'Oedipode soufrée (*Oedaleus decorus*), un criquet très localisé en Sarthe.

A noter les évidentes potentialités particulières offertes, sur certains secteurs de la CCPF comme dans tous les secteurs de la Sarthe et de l'Anjou qui reposent sur des formations cénomaniennes, par les pelouses sur sables à l'égard des pollinisateurs fouisseurs, abeilles sauvages et guêpes solitaires en tête. Mais la connaissance fait encore amplement défaut à ce sujet.

Le bocage et les boisements

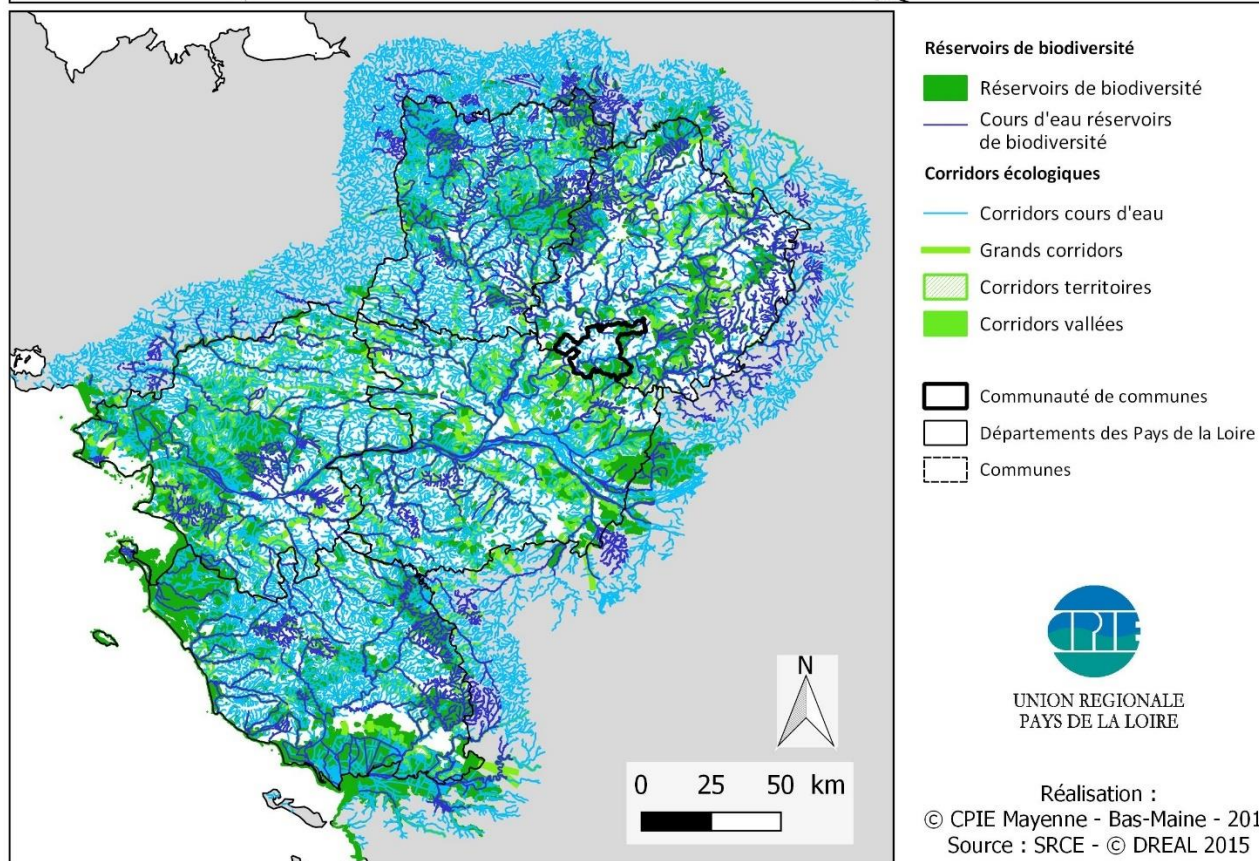
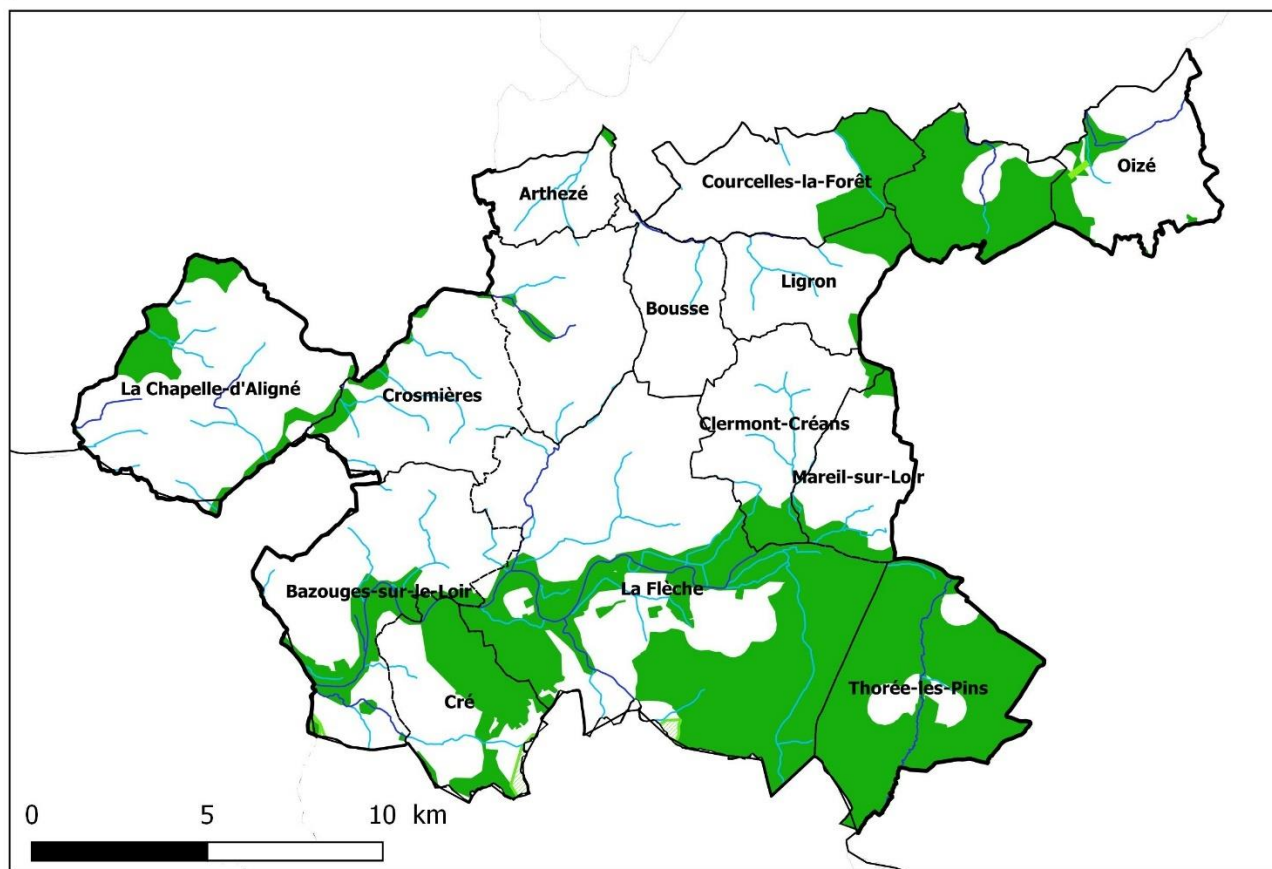
Les boisements sont encore bien présents sur le territoire de la CCPF, avec notamment au sud la forêt du Pugle et celle de Courcelles au nord. Les quelques **coléoptères et diptères remarquables** signalés sur le territoire sont pour l'essentiel liés au bois (espèces saproxyliques). C'est au sein de la forêt de Pugle sur la commune de Thorée-les-Pins qu'a été observé pour la première fois à l'échelle du Massif armoricain, en 2007, *Menesia bipunctata*, petit longicorne qui se développe dans les tiges de bourdaine. Cette espèce à distribution orientale pourrait être en expansion vers l'ouest. Elle reste toutefois cantonnée à ce jour à quelques massifs forestiers de la Sarthe et du Maine et Loire. Le syrphe *Milesia crabroniformis* est une autre espèce saproxylique qui a été observée à plusieurs reprises sur les communes de la Flèche et Bazouges-Cré-sur-Loir. Il s'agit d'une espèce en déclin en Europe et en France, qui de par son écologie constitue un témoin utile à l'identification des forêts d'importance internationale dans le domaine de la conservation de la nature.



1. *Milesia crabroniformis*
2. *Oedaleus decorus*
3. *Cordulegaster boltonii*
4. *Lycaena dispar*

Zonages nature du territoire

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



Zonages nature du territoire

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Pays de la Loire a été adopté en 2015 après son approbation par le Conseil régional. Ce document présente les grandes orientations et caractéristiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est à dire de « Trame Verte et Bleue ». Ce document a vocation à servir de socle pour la définition des continuités écologiques aux échelles locales et doit être pris en compte dans les différents documents de planification (Schémas de Cohérence Territoriale, Plan locaux d'Urbanisme). Ce SRCE est remplacé à terme par le SRADDET des Pays de la Loire (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui intégrera des volets concernant l'attractivité et l'équilibre des territoires, les mobilités durables, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la transition énergétique. Le SRADDET vise à dessiner à moyen et long termes les choix d'aménagement pour la région à horizon 2050. Élaboré collectivement, le projet de SRADDET a été arrêté en décembre 2020. Il sera soumis à l'avis des partenaires au premier semestre 2021 puis à enquête publique avant son adoption et son approbation prévues fin 2021.

Les réservoirs et ces corridors constituent la « Trame Verte et Bleue » (TVB). A l'échelle des Pays de la Loire, la TVB se décompose en 3 sous trames : boisée, bocagère, milieux humides. Elaborée dans le cadre de son PLUi, la TVB à l'échelle de la CCPF définit les réservoirs de biodiversité et les corridors du territoire en 4 sous trames « milieux boisés », « milieux bocagers », « milieux ouverts particuliers » et « milieux humides ». La diversité des milieux donne lieu à une mosaïque d'habitats abritant une faune et une flore remarquables : hydrographie dense (structurée autour du Loir, rivière majeure en Sarthe), espaces boisés diversifiés, larges plateaux agricoles bocagers, dont la végétation ordinaire constitue autant de corridors écologiques potentiels. Les zones humides, les pelouses calcicoles font également partie intégrante de l'identité écologique et paysagère du territoire et constituent de véritables réserves de biodiversité.

Ces milieux remarquables ou plus ordinaires sont aujourd'hui menacés par l'urbanisation et des activités économiques : destruction d'habitats naturels par étalement urbain ou mise en culture, altération de la qualité des eaux et des sols, fragmentation des espaces riches en biodiversité,...

TRAME VERTE

Superficie réservoirs CCPF (ha)	% du territoire	Superficie en Pays de la Loire (ha)	% du territoire
10 667	31,6%	938 561	29

TRAME BLEUE

Linéaire de cours d'eau « corridors » - CCPF (km)	Linéaire de cours d'eau « cœurs de biodiversité » - CCPF (km)	Linéaire de cours d'eau « corridors » - Pays de la Loire (km)	Linéaire de cours d'eau « cœur de biodiversité » - Pays de la Loire (km)
235,75	86,03	28 684.56	10 988.52

LA « TRAME VERTE ET BLEUE » (TVB)

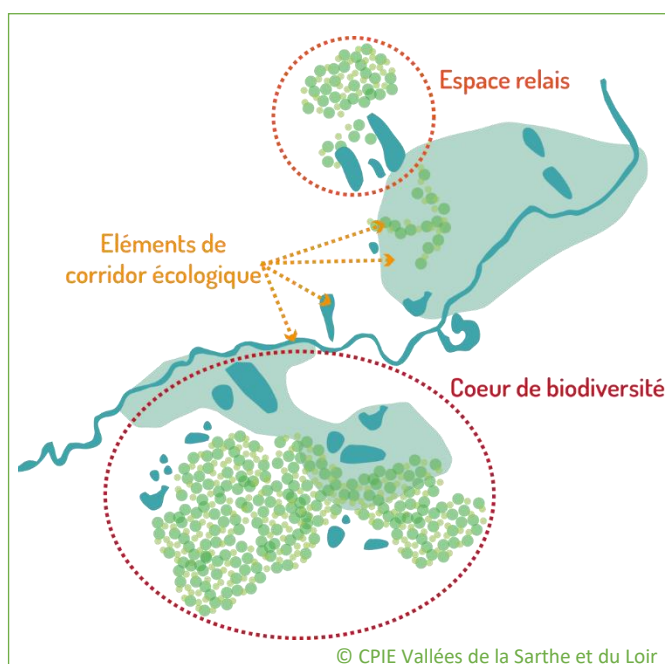
La TVB vise la prise en compte du monde vivant et de ses dynamiques dans l'aménagement du territoire, en identifiant les « continuités écologiques » permettant aux espèces végétales et animales d'accomplir leur cycle de vie et leurs déplacements au sein d'un territoire.

Les continuités écologiques se composent des :

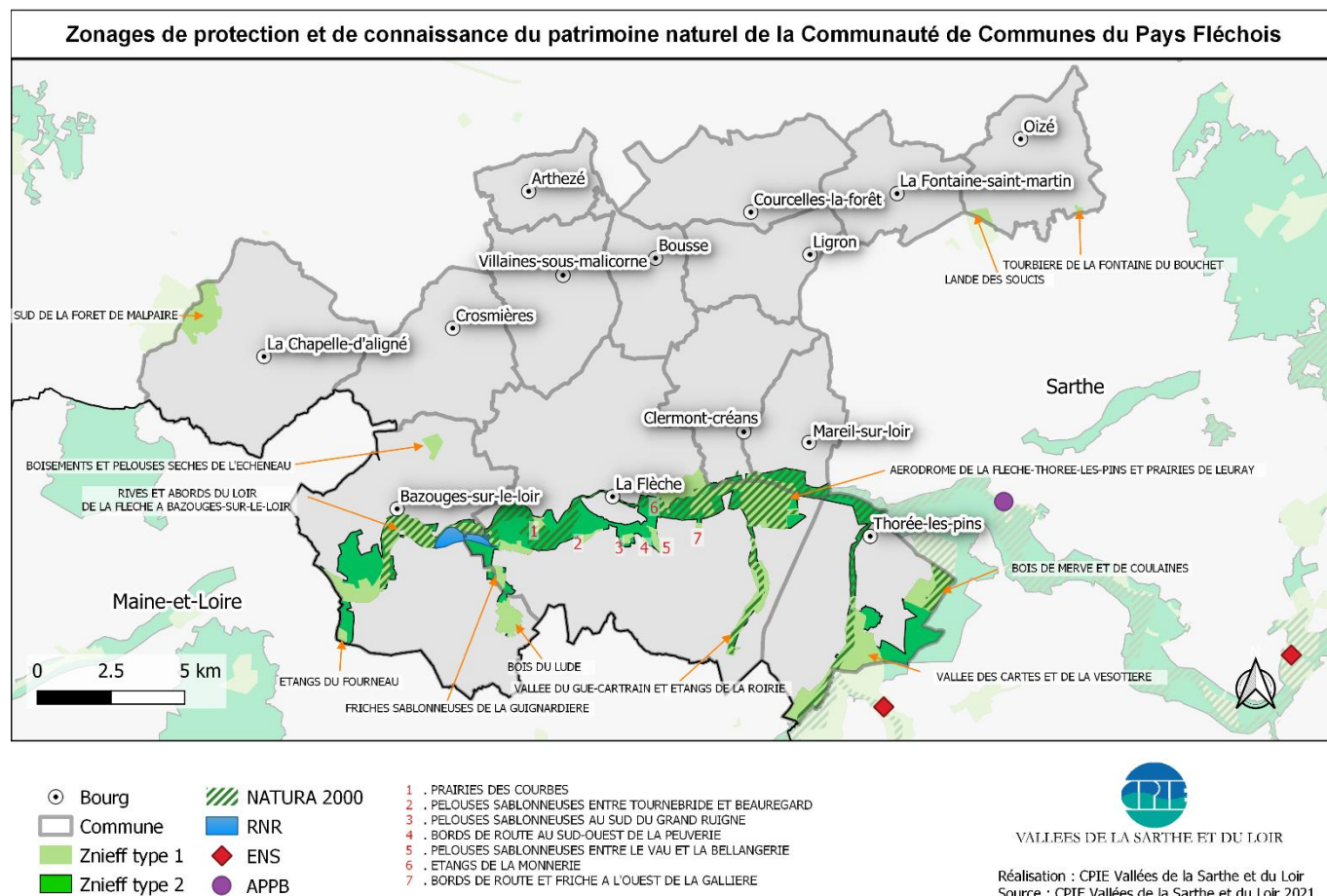
Réservoirs ou « cœurs » de biodiversité : espaces naturels remarquables, espaces naturels ou semi naturels à enjeux ou de grande taille, une partie des cours d'eau.

Espaces relais : espace de trop petite taille, moins riche ou ne répondant pas aux meilleures conditions de vie pour être « cœur de biodiversité » mais où le développement d'espèces reste possible.

Corridors écologiques : éléments du paysage et milieux qui permettent le déplacement des espèces au sein du territoire, notamment entre les cœurs de biodiversité.



Zonages nature du territoire



L'essentiel

21 sites naturels classés : 19 ZNIEFF dont **1741 hectares en ZNIEFF de type I** et **3114 hectares en ZNIEFF de type II**, **65 hectares en RNR**, **4237 hectares en Natura 2000**.

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Des zones soumises à un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes. Il n'en existe pas sur le territoire de la CCPF, mais à proximité immédiate avec un APPB aux cavités souterraines de Luché-Pringé.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF sont des **zones d'inventaire** présentant de **fortes capacités biologiques et un bon état de conservation**. Elles sont classées en deux catégories : les ZNIEFF de type I (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) et les ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés), offrant des potentialités biologiques importantes.

La CCPF compte **19 ZNIEFF** au total sur son territoire.

Espaces Naturels Sensibles

La politique ENS est une politique départementale visant la **préservation des richesses naturelles et paysagères en protégeant des sites naturels particuliers et en les ouvrant au public**. Le Département identifie ainsi des sites qu'il acquière ou bien pour lesquels il assure la gestion. Ces sites ont un intérêt biologique ou paysager, pouvant comporter une biodiversité fragile ou menacée, au sein desquels des mesures de protection, de gestion et de valorisation sont élaborées et mises en place.

La CCPF dénombre un ENS dans son emprise, l'ENS de **la Vallée des Cartes** à cheval sur les communes de Thorée-les-Pins et Savigné-sous-le-Lude.

Réserves Naturelles Régionales

Les réserves naturelles régionales, descendantes des réserves naturelles volontaires, sont des **périmètres classés** pour leur intérêt concernant la faune, la flore, le patrimoine géologique, la protection des milieux naturels. Elles sont créées par la Région, à sa propre initiative ou sur demande du ou des propriétaires concernés. C'est le Conseil régional qui valide les modalités de gestion, de protection et de valorisation du site.

La CCPF compte une RNR, les **Marais de Cré-sur-Loir / La Flèche**.

Natura 2000

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

Le territoire de la CCPF est inscrit dans le périmètre du site **Natura 2000 Vallée du Loir de Vaas à Bazouges**.

L'essentiel

12 associations et **1 établissement public** qui agissent sur le territoire du Pays Fléchois.

Le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir est une association labellisée « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement » (CPIE) qui agit depuis plus de 20 ans pour un développement durable de son territoire.

Basé à La Flèche, le CPIE accompagne, expertise, conseille, sensibilise et informe les citoyens et les acteurs publics et privés pour que les questions environnementales soient prises en compte dans les décisions, les projets et les comportements des organisations et des personnes.

Depuis son installation à La Flèche, en 2007 Le CPIE a mené de nombreuses actions d'accompagnements /conseils et expertises scientifiques sur le territoire du Pays fléchois : inventaires des zones humides dans le cadre du nouveau PLUi du Pays fléchois, suivis scientifiques dans le cadre du plan de gestion de la RNR des marais de Cré-sur-Loir / La Flèche. Le CPIE intervient également régulièrement en milieu scolaire et périscolaire pour des actions de sensibilisations auprès du jeune public : cycles pédagogiques en classe, de la maternelle au collège, animation dans le cadre des dispositifs « ticket sport » et « club plage », organisation de chantier « argent de poche » ...

Enfin, chaque année, le CPIE propose un programme destiné au grand public de sorties, animations et ateliers pour faire découvrir la nature du Pays fléchois.

Le CEN Pays de la Loire

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire a été créé en 2014 et a pour vocation de rayonner sur l'ensemble des Pays de la Loire, en s'appuyant sur ses deux implantations de Nantes et du Mans. Ses missions sont :

- Connaître, préserver, gérer, valoriser,
- Animer les territoires,
- Accompagner les politiques,
- Animer et participer aux dynamiques de réseaux,

L'antenne Maine-Anjou intervient ponctuellement sur le Pays fléchois pour des actions de conservation / restauration / gestion de milieux naturels et de suivis d'espèces (travaux de fauche et pâturage bovin à La Fiche-Paillère – La Flèche), pour le suivi des orthoptères à la RNR des marais de Cré-sur-Loir / La Flèche et l'évaluation du plan de gestion de la RNR des marais de Cré-sur-Loir / La Flèche. Il intervient également en vallée du Gué Cartrain et en vallée des Cartes dans le cadre de l'animation du Plan Régional d'Actions sur les Tourbières. Il vient en appui conseil auprès des collectivités et des entreprises sur les questions d'éco-pâturage, GEMA et biodiversité.

Acteurs intervenant sur la Biodiversité

La LPO Sarthe

La LPO Sarthe est une association installée au Mans et dont les actions rayonnent sur l'ensemble du département. L'association a pour objectif d'agir pour lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. Leur équipe de salariées et de bénévoles mettent ainsi en œuvre :

- Des diagnostics, expertises, suivis et inventaires de la biodiversité,
- Des mesures de préservation des espèces et des milieux,
- Des animations grand public et scolaires
- L'aide à la faune sauvage avec notamment l'acheminement des oiseaux en détresse vers un centre de soin.

Avec leurs associations partenaires locales, le collectif Monnerie Vivante et Natty, la LPO réalise régulièrement des animations sur le Pays Fléchois notamment sur les lacs de la Monnerie.

Natty

L'association Natty est basée à Bazouges-Cré-sur-Loir et possède un terrain d'une dizaine d'hectares dont l'objectif est de recréer un espace dédié à la préservation de la biodiversité. Celui-ci alterne différents habitats typiques du bocage sarthois, mares, boisements, haies et prairies. L'association propose des animations de découverte de la faune et flore sur cet espace.

Le Refuge des Crins verts

Le Refuge des crins verts est une association basée à Bazouges-Cré-sur-Loir qui recueille les animaux sans foyer et qui sensibilise à la cause animale et au respect de la nature. L'association réalisent régulièrement des portes ouvertes au sein de son refuge et invite différentes associations environnementales lors de ces portes-ouvertes pour faire découvrir la biodiversité locale et les actions menées.

Association Natur'enmaine

L'association Natur'enmaine est basée à la Flèche dont le but est la préservation de l'environnement. Il propose des conseils en permaculture et en low-tech (technique et savoirs faire pour réduire au quotidien son impact sur l'environnement) et mène des actions de ramassage des déchets sur la ville de La Flèche et de collecte de fonds.

La Salamandre

L'association est basée à Bazouges-Cré-sur-Loir, elle propose des actions de découverte de la nature et du patrimoine local. Elle organise ainsi différentes animations : conférences, visites de musée, expositions et sortie nature.

Fous de Nature

Fous de Nature est une association basée à la Flèche. Elle propose des rendez-vous dédiés à l'environnement, aux peuples, aux voyages et à l'astronomie. Ces rendez-vous prennent différents formats : projections-conférences, expositions, sorties nature, festival... Grâce à ses actions, l'association veut à la fois inviter le public à découvrir le monde qui l'entoure mais aussi révéler au plus grand nombre la nécessité de protéger la nature. C'est pourquoi, l'association travaille en étroite collaboration avec d'autres associations et fait intervenir des spécialistes dans son programme d'animations et de conférences. Les conférences sont projetées au théâtre de la Halle aux Blés à la Flèche et l'association propose des sorties de découverte sur le territoire du Pays Fléchois.

La Fédération départementale de la chasse

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe représente les chasseurs et la chasse dans le département. Elle a pour missions :

- La gestion de la faune sauvage et de ses habitats,
- La répression du braconnage,
- La prévention et l'indemnisation des dégâts de gibier,
- La formation au permis de chasser,
- La validation annuelle du permis de chasser.

La Fédération départementale de la chasse intervient également sur la sensibilisation à la préservation de la faune sauvage, notamment lors d'animations ou sur des stands, ce fut notamment le cas lors de la Fête au Marais en 2018 sur la RNR des Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche.

La Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques

72

La Fédération de Pêche de la Sarthe agit pour la protection et la préservation des milieux aquatiques et de la faune piscicole et fédère les 54 associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de la Sarthe. Elle est aujourd'hui basée sur le site de la Rouenneraies à Fillé -sur-Sarthe. Ses principales missions sont :

- La protection des milieux aquatiques (actions de restauration, police de la pêche, études, etc.),
- La promotion de la pêche (interventions sur la pratique de la pêche),
- La sensibilisation à la protection des milieux aquatiques (actions d'informations et de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires),
- L'accompagnement des AAPPMA sur la gestion piscicole auprès des différentes associations de pêche du territoire.

La FDPPMA de la Sarthe est notamment propriétaire de plusieurs étangs sur le département, c'est le cas pour 2 étangs sur la commune de Bazouges-Cré-sur-Loir et des prairies autour. Depuis 2012, elle s'est engagée via deux contrats Natura 2000 pour la préservation et restauration du bocage sur leur propriété à Bazouges-Cré-sur-Loir. Ils interviennent également en appui sur les questions GEMA auprès des syndicats de bassin du territoire.

Acteurs intervenant sur la Biodiversité

Collectif Monnerie Vivante

Le collectif Monnerie Vivante est un collectif regroupant plusieurs associations du territoire (dont la LPO Sarthe, Sarthe Nature Environnement, Natty, etc.) qui s'est formé en 2014 lors du projet d'unification du lac de loisirs et du lac des oiseaux à la Monnerie. Ce collectif a milité auprès des élus de La Flèche pour le maintien de la digue afin de préserver la quiétude des oiseaux présents sur le lac des oiseaux. Le projet d'unification ayant été abandonné, le collectif propose toujours des animations de découverte des oiseaux sur les lacs de la Monnerie.

Cyclopédie

L'association basée à La Flèche a pour objectif la promotion du vélo dans l'agglomération fléchoise et communes avoisinantes. Même si la majeure partie de ces actions concerne la sensibilisation des élus et des habitants à l'intérêt des déplacements non motorisés ou la proposition d'atelier d'autoréparation, elle organise de façon ponctuelle des sorties à vélo de découverte de la nature.

L'Office français de la Biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde des espèces et de leurs habitats. Il s'agit de la fusion de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de l'Office National des Eaux et Milieux Aquatiques (ONEMA). Chaque département présente une antenne avec une équipe d'agents qui interviennent sur les missions suivantes :

- Amélioration des connaissances et réalisations d'expertises sur la biodiversité,
- Gestion et restauration des espaces protégés,
- Police de l'environnement (réalisation de constats, dressage de procès-verbal, surveillance des espèces et des milieux sensibles, opérations contre le braconnage),
- Appui aux politiques publiques.

Ainsi l'OFB sur le territoire du Pays Fléchois intervient notamment sur la RNR des Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche pour des missions de surveillance et dans le cadre d'un programme de baguage sur la Bécassine des marais. Il participe également lors de besoins d'expertises sur les questions de GEMA.

Synthèse et enjeux

Synthèse

- Territoire marqué par la vallée du Loir aux paysages et reliefs diversifiés,
- Occupation agricole importante à dominance d'espaces cultivés,
- Présence de massifs forestiers disparates,
- Présence de sites connus et reconnus pour leurs enjeux biodiversité,
- Connaissance naturaliste hétérogène et lacunaire sur un certain nombre de secteurs géographiques de la CCPF (globalement tout taxons hors périmètre Natura 2000), mais avec un potentiel important de centralisation de données existantes (autres réseaux et observateurs) et d'acquisition de nouvelles données.



Des enjeux paysagers

→ **Enjeux de diversité et d'identité paysagère** (*D'après les recommandations de l'Atlas des paysages des Pays de la Loire réalisé en 2015*)

Préserver la diversité paysagère, limiter la banalisation des paysages, assurer la pérennité des boisements, haies et arbres isolés au sein des paysages agricoles et périurbains comme entités structurantes du paysage (ponctuations, points d'arrêt, limites...).

→ **Enjeux de co-visibilité et de perspectives paysagères**

Prendre en compte la co-visibilité importante due aux formes du relief (buttes, ondulations, coteaux), dans la planification et la gestion du territoire, limiter la fermeture des fonds de vallées, maintenir des points de vue, perspectives et perméabilité.

Des enjeux de maintien d'une diversité de milieux sur le territoire

→ **Enjeux de préservation des zones humides**

Enjeu très fort de préservation suite à l'inventaire des zones humides de la CCPF.

→ **Enjeux sur les cours d'eau**

Veiller à la bonne qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, notamment dans les zones de culture. Maintien d'une ripisylve de qualité et gestion de celle-ci (services écosystémique, corridor écologique).

Synthèse et enjeux

→ Enjeux sur les milieux forestiers

Fort enjeu de conservation pour les chiroptères et plus généralement pour les mammifères.

→ Enjeux de préservation du maillage de prairies permanentes et de haies

Les milieux « bocagers », composés de prairies, de haies et de mares, présentent un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

Préservation du maillage bocager en vue de garantir la présence de nombreuses espèces (avifaune, amphibiens, reptiles, chiroptères, petits mammifères, nombreuses espèces d'insectes...) dont certaines espèces patrimoniales strictement inféodées au bocage.

Enjeux importants de préservation de la biodiversité fréquentant les zones humides, les étangs et la vallée du Loir mais aussi de bonne gestion (entretien des haies notamment).

Des enjeux de connaissance et préservation de la biodiversité patrimoniale

→ Enjeux concernant l'amélioration des connaissances

- Connaissance naturaliste hétérogène sur le territoire communautaire et au sein des communes que ce soit en nombre d'espèces ou en nombre d'observations (cf. tableaux ci-après).

Hors périmètres de protection, les connaissances sont en effet très lacunaires. Nous citerons notamment le cas de La Flèche et Cré-sur-Loir qui concentrent des données mais essentiellement dans les zonages RNR, Natura 2000 et Lacs de la Monnerie.

Ainsi les enjeux d'amélioration des connaissances vont principalement concerner les sites hors périmètre de connaissance et/ou protection connus pour les communes de La Flèche et Bazouges-Cré-sur-Loir et en dehors des zones d'études spécifiques pour les communes de Courcelles-la-Forêt, Thorée-les-Pins, Arthezé et Oizé et l'ensemble des communes pour les autres collectivités du territoire. Ainsi parmi les communes possédant le moins de données relatives à la biodiversité, on peut noter Arthezé, Bousse, Ligrion, Villaines-sous-Malicorne, Crosnières, La Fontaine-Saint-Martin, Oizé et Mareil-sur-Loir.

Les manques de connaissance concernent pour les vertébrés, les reptiles et les mammifères, notamment petits mammifères (campagnols, souris, musaraignes, etc.). Peu de connaissances sur les poissons sont renseignées, néanmoins la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques a été sollicitée directement mais n'a pas pu transmettre les données dans le temps imparti.

Pour les invertébrés, les groupes les plus suivis sont les insectes notamment les odonates (libellules) et les papillons de jours et de manière plus ponctuelle les papillons de nuit. Les autres groupes d'insectes, comme les coléoptères, orthoptères (criquets, sauterelles), hyménoptères (abeilles, guêpes), diptères (mouches, syrphes) etc. sont très peu renseignés. Pour les autres groupes d'invertébrés, crustacés, arachnides, mollusques, etc. les connaissances sont très succinctes même pour les communes de la Flèche et de Bazouges-Cré-sur-Loir.

Le territoire présente pourtant un fort potentiel de par la diversité des milieux présents : coteau, pelouses sèches, milieux humides, bocage dense, rivières, mares et étangs, boisements, etc. et promet de belles découvertes dans le cadre des inventaires ABC.



Synthèse et enjeux

Récapitulatif du nombre d'espèces par communes :

Collectivités	Taille commune/ km2	Nb espèces flore	Espèces floristiques d'intérêt patrimonial	Espèces floristiques invasives	Nb espèces vertébrées	Nb espèces amphibiens	Nb espèces mammifères	Nb espèces oiseaux	Nb espèces reptiles	Espèces vertébrées d'intérêt patrimonial	Nb espèces invertébrées	Espèces invertébrées d'intérêt patrimonial	Total nb espèces
La Flèche	74,21	972	91	9	275	14	26	228	7	114	1106	16	2353
Bazouges-Cré-sur-Loir	47,09	642	31	8	202	9	39	147	7	76	655	8	1499
Courcelles la Forêt	19,6	472	14	1	140	9	23	102	6	48	189	2	801
Thorée-les-Pins	28,18	482	24	2	118	8	15	91	4	42	156	7	756
La Chapelle-d'Aligné	34,04	353	4	2	81	6	4	69	2	20	52	2	486
Clermont-Créans	17,82	237	5	2	102	4	7	87	4	33	45	3	384
Mareil-sur-Loir	11,83	290	4	3	53	2	8	41	2	15	23	0	366
Crosnières	20,45	297	5	0	36	6	3	24	3	11	22	0	355
Ligron	13,48	245	8	1	38	5	3	26	4	7	62	0	345
La Fontaine-Saint-Martin	13,72	225	4	1	56	0	4	50	2	13	40	1	321
Villaines-sous-Malicorne	19,16	225	1	0	35	2	3	26	4	11	43	1	303
Bousse	12,02	250	1	1	20	2	1	16	1	6	13	0	283
Arthezé	8,65	185	1	1	42	6	1	36	0	13	49	1	276
Oizé	16,91	138	2	0	58	2	1	55	0	20	78	1	274
TOTAL CCPF	168,08	1295	129	13	300	14	45	234	7	125	1379	19	2974

Synthèse et enjeux

Récapitulatif des observations biodiversité par communes :

Classement par ordre d'importance de l'effort de prospection : 1 2 3

Collectivités	Taille commune/km2	Nb obs flore	Nb obs amphibiens	Nb obs mammifères	Nb obs oiseaux	Nb obs reptiles	Nb obs invertébrées	Total nb obs
Bazouges-Cré-sur-Loir	47,09	2689	79140	229	2516	135	3344	88053
La Flèche	74,21	6583	228	375	19105	165	7729	34185
Courcelles la Forêt	19,6	1124	223	32	657	13	529	2578
Clermont-Créans	17,82	563	5	11	1717	52	67	2415
Thorée-les-Pins	28,18	1259	138	28	306	10	500	2241
La Chapelle-d'Aligné	34,04	685	7	10	329	5	121	1157
Oizé	16,91	588	5	1	191	0	99	884
Mareil-sur-Loir	11,83	600	4	16	151	4	102	877
La Fontaine-Saint-Martin	13,72	472	0	5	167	2	135	781
Crosnières	20,45	595	8	5	37	5	96	746
Villaines-sous-Malicorne	19,16	525	2	4	43	6	102	682
Ligron	13,48	472	8	3	39	4	111	637
Bousse	12,02	511	2	1	21	3	31	569
Arthezé	8,65	396	7	4	66	0	93	566
TOTAL CCPF	337,16	17062	79777	724	25345	404	13059	136371

- Une meilleure centralisation des données également auprès des réseaux associatifs locaux et fournisseurs de données plus largement.

Synthèse et enjeux

→ Enjeux concernant les périmètres de protection

Préservation et maintien de la qualité des habitats naturels et habitats d'espèces des ENS, RNR et site Natura 2000 du territoire. Restauration d'habitats dégradés et attention particulière sur les espèces protégées.

→ Enjeux concernant la préservation de taxons spécifiques aux vues des connaissances actuelles

- Préservation des chiroptères, de leurs sites d'hibernation et de mise bas naturel ou en bâti, propriété publique comme privée, préservation des zones d'alimentation (boisements) et des corridors de déplacements (maillage bocager),
- Préservation des populations d'amphibiens par le maintien et l'amélioration du réseau de mares sur le territoire,
- Rôle des friches au sein du territoire de la CCPF pour le maintien des reptiles, invertébrés et oiseaux sur les secteurs urbains ou péri-urbains,
- Le nombre important de plans d'eau sur le territoire de la CCPF présente un rôle majeur dans l'accueil et le maintien de populations nicheuses de laridés (Mouette mélanocéphale notamment) et l'accueil en hivernage et halte migratoire de nombreuses espèces de canards de surface (Fuligule milouin, Canard souchet, etc.),
- La préservation des zones humides remarquables du territoire (Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche, Tourbières de l'aérodrome de La Flèche)
- L'importance du maintien des milieux ouverts sur les zones difficiles à valoriser : coteau, pelouses sèches et milieux humides car présentent de forts enjeux au niveau floristique et entomologique,
- Le Loir, bastion des noyaux de populations de la libellule Gomphe de Graslin en Pays de la Loire.



Gomphe de Graslin



Lupin réticulé



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

La Bruère
72200 La Flèche
02.43.45.83.38

contactcpie@cpie72.fr
www.cpie72.fr